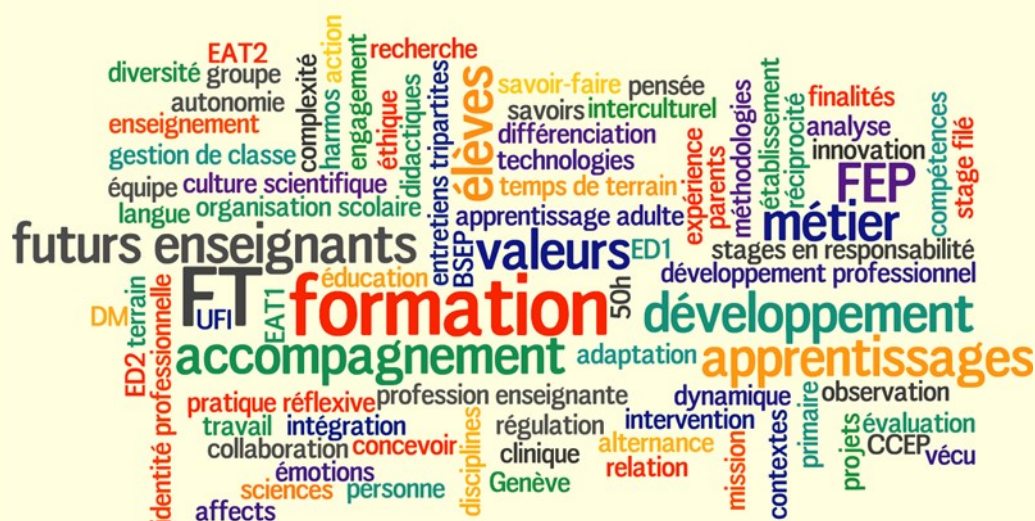


Formation en enseignement primaire CCEP

Stages en responsabilité

Document d'accompagnement

année
scolaire
2021 –
2022



conception graphique
et réalisation : Cristian Bota



Responsables académiques des stages en responsabilité

Mme Valérie Lussi Borer
Professeure associée
Uni Mail, bureau 6360

M. Yann Volpé
Chargé d'enseignement
Uni Mail, bureau 6358

Email Pour contacter la coordination des stages en responsabilité, veuillez
utiliser l'adresse générique : stagesCCEP@unige.ch

Page web des stages en responsabilité

*Cette page met à disposition des informations détaillées sur les stages et les coformations.
Elle permet également un accès protégé aux instruments d'évaluation formative et certifica-
tive; les identifiants sont transmis dans les emails d'attribution de stage.*

<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>

Bureau d'organisation des stages

M. Cristian Bota
PhD, Responsable organisation et gestion
Uni Mail, bureau 3199

*Voir e-mail et numéro de
téléphone ci-dessous*

Mme Elsa Burri Ruiz
Secrétariat des stages en responsabilité
Uni Mail, bureau 3193

*Voir e-mail et numéro de
téléphone ci-dessous*

Page web du bureau

*Page de référence du bureau d'organisation des temps de terrain et des stages.
Vous pouvez y consulter et télécharger différents documents utiles.*

<https://www.unige.ch/iufe/formations1/enseignementprimaire/stages/>

Pour toutes les questions concernant la formation sur le terrain

*Un seul e-mail et un seul numéro de téléphone pour tous les renseignements.
Votre appel ou message sera transféré à la personne en mesure de vous répondre.*

E-mail : terrainfep@unige.ch
Téléphone : 022 379 91 35

stages et COVID-19

*Pour prendre connaissance des dispositions à respecter pendant les stages compte
tenu de la situation sanitaire, il est recommandé de consulter la page web spéciale du
bureau d'organisation des stages:*

<https://www.unige.ch/iufe/formations1/enseignementprimaire/stages/stages-et-covid-19/>

introduction

bienvenue dans les stages en responsabilité !

Les stages en responsabilité sont le moment privilégié de l'intégration des connaissances pratiques et théoriques élaborées tout au long du parcours de *Formation en enseignement primaire* (FEP). Ils permettent aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances *en situation*, dans l'articulation des dimensions didactiques et transversales et dans la mobilisation de ces connaissances lors d'actions pertinentes. La liaison entre connaissances et actions se traduit dans un référentiel de douze compétences jugées nécessaires à l'exercice de la profession dans la vie quotidienne de la classe et de l'école (voir p. 30).

Ces stages se situent tout au long du parcours de formation : au début de la première année du *Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation – orientation enseignement primaire* (BSEP2, stage de deux semaines) et en année de *Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire* (CCEP, stage filé de 8 semaines à mi-temps, stages compacts de trois et de quatre semaines). Parallèlement aux stages, les étudiant-e-s participent à des *Séminaires d'accompagnement du stage* (SAS – BSEP2) et à des *Séminaires d'analyse et de régulation des pratiques* (SARP – CCEP) à l'université. Ces séminaires visent : la prise de conscience du développement professionnel en cours ; l'assimilation et l'intégration de savoirs à la fois théoriques et pratiques, issus tant de la formation académique que de la pratique ; et l'appropriation d'outils, compétences et gestes professionnels.

Concrètement, les étudiant-e-s effectuent leurs stages en responsabilité dans les deux cycles ordinaires de l'enseignement primaire (deux stages dans chaque cycle). Pour les étudiants se destinant à la *Maîtrise en enseignement spécialisé* (MESP), le stage de quatre semaines peut être organisé dans la division spécialisée.

Dès le premier stage en responsabilité, les stagiaires enseignent *toutes les disciplines* et tiennent la classe le plus fréquemment possible. Tous les stages se déroulent sous la responsabilité conjointe de formateurs-trices de terrain et de formateurs-trices universitaires. Ce premier stage en responsabilité doit être réussi pour obtenir le *Baccalauréat* et les trois autres stages doivent être réussis pour obtenir le *Certificat*.

La présente brochure détaille les caractéristiques et le fonctionnement des stages du CCEP. Elle donne aux étudiant-e-s (ETU), aux formateurs-trices de terrain (FT) et aux formateurs-trices universitaires (FU) les informations qui leur sont nécessaires sur le plan de *l'organisation générale des stages* et sur leurs *spécificités*. Une seconde brochure fait de même pour le premier stage en co-responsabilité de deux semaines.

Valérie Lussi Borer, Yann Volpé, Cristian Bota
Pour la coordination des stages en responsabilité

table des matières

5 introduction

6 contacts

présentation générale des stages en responsabilité

vue d'ensemble des dix stages de la FEP	8
quatre stages en responsabilité complète	9
dispositif sur le terrain	11
rôles	12
charges	13
évaluation	14
présence sur le terrain	15
absences	16

descriptifs et modalités

stage filé	18
stage de 3 semaines	23
stage de 4 semaines	28

temporalités

calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire	34
repères temporels pour les stages en responsabilité	35
planning des sarp	36

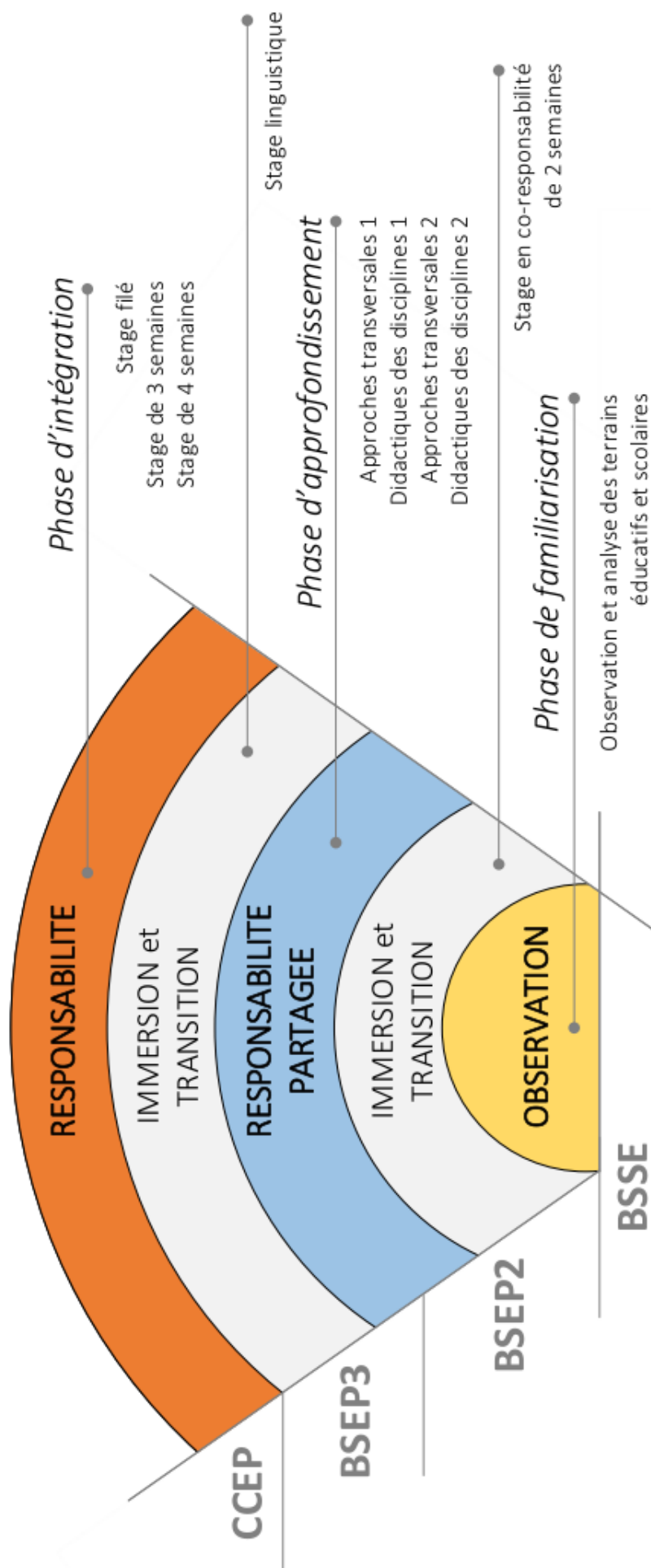
documents utiles

documents: exemples	39
les 12 compétences	40
règlement des stages	42
contrat-type de formateur de terrain	47

présentation générale des stages en responsabilité

vue d'ensemble

La formation se déroule en trois grandes phases : *familiarisation*, *approfondissement*, *intégration* qui sont reliées entre elles par des moments d'*immersion et de transition*. Ces différentes phases peuvent être représentées schématiquement par un modèle « en pelures d'oignon », dans lequel chaque nouvelle couche enveloppe et contient les couches précédentes, allant de la familiarisation avec le terrain scolaire vers l'approfondissement et finalement l'intégration des multiples compétences constitutives de la profession enseignante.



quatre stades

en responsabilité complète

Dans la continuité des stages d'observation et des stages en responsabilité partagée, les stages en responsabilité (sous-entendu: complète) mettent les ETU en situation d'assumer seul-es la gestion de la classe et les apprentissages des élèves.

complémentarité

Tous les stages permettent l'exercice répété de la pratique enseignante grâce à quatre objectifs généraux. Par ailleurs, chacun des stages vise ses propres objectifs spécifiques. De stage en stage, les ETU intègrent progressivement la complexité de la profession.

Pour chaque stage, les ETU s'adaptent aux attentes de leur FT. En même temps, ils/elles démontrent leurs capacités d'initiative, d'autonomie et de conception pédagogique et didactique des activités d'apprentissage des élèves.

adaptabilité initiatives

finalité

Les stages en responsabilité poursuivent tous une *finalité commune* : approfondir et intégrer ses connaissances en situation et mobiliser ces connaissances dans des actions pertinentes, dans l'articulation des dimensions didactiques et transversales.

Quatre *objectifs généraux* sous-tendent à la fois l'évaluation formative et l'évaluation certificative des stages :

- ◆ la gestion de la classe et l'organisation de la vie quotidienne (conduite de la classe, gestion de l'autorité);
- ◆ la mise en œuvre de l'enseignement dans la classe (conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement);
- ◆ le développement des relations avec l'ensemble des partenaires (avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires);
- ◆ l'implication, les attitudes personnelles et le sens de la responsabilité (implication, attitudes personnelles).

objectifs généraux

nota bene

L'ensemble des objectifs (généraux et spécifiques – présentés plus loin dans la brochure) est repris dans les instruments formatifs et certificatifs à disposition des ETU, des FT et des FU. Tous les objectifs retenus se déclinent en critères observables en vue de faciliter leur évaluation formative et/ou certificative.

bsep 2

objectifs spécifiques

stage en co-responsabilité de 2 semaines

Ce tout premier stage de deux semaines permet aux ETU d'expérimenter la pratique de classe, dès le début du deuxième cycle de leur formation : à cette occasion, ils/elles découvrent et endossent un statut de responsabilité, « partagée » avec leur FT.

Cette toute première expérience de pratique enseignante en co-responsabilité et son dispositif d'accompagnement sensibilisent et ouvrent les ETU à la complexité du métier, suscitant des questions auxquelles les modules, stages et séminaires, qui font suite au stage, permettent de répondre durant le cours de la formation.

Ce premier stage du CCEP est centré sur l'enseignement des disciplines dans leur continuité ainsi que l'observation et l'analyse de la progression des élèves face à deux disciplines scolaires.

Sa répartition sur plusieurs semaines implique une collaboration étroite entre STA et FT, à l'image —toutes proportions gardées— du travail entre deux duettistes titulaires.

L'accent sur l'enseignement-apprentissage des savoirs met en avant la composante didactique du travail des enseignant-es qui s'interrogent sur les savoirs à enseigner et leur transposition. Les ETU s'interrogent par ailleurs sur l'appropriation des savoirs par les élèves, notamment au travers de processus d'évaluation formative et certificative et de la régulation des apprentissages.

stage filé

ccep

stage de 3 semaines

Ce stage se centre sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés dans la classe ou – plus largement – dans l'école ou l'établissement.

Son foyer d'attention concerne les liens étroits qui existent entre élèves, savoirs et enseignant-e. Quel « découpage » et guidage par le/la maître-esse, quelle dévolution et quel sens pour le travail demandé aux élèves ?

Par ailleurs, ce stage est, pour les ETU, l'occasion d'expérimenter seul-e et sur une durée relativement longue le « poids » de la gestion de l'enseignement à temps plein et des apprentissages des élèves d'une classe.

Ce stage est le plus long et le dernier du parcours de formation. Il est centré sur la conduite de la vie de la classe et des apprentissages en continu, sur les plans organisationnel, didactique et relationnel. Lors de ce stage, il est attendu des ETU —en fin de formation— qu'ils/elles investissent l'ensemble des domaines d'activité de la profession enseignante. Cela leur permet de s'approcher autant que possible de la pratique qui les attendra dès leur entrée en fonction.

stage de 4 semaines

mise en place

Si le contexte de stage s'y prête particulièrement (des outils numériques sont déjà à disposition des élèves, par exemple), la mise en place de cette tâche est recommandée dans le cadre du stage filé de 8 semaines. FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation.

L'**objectif** est d'offrir aux ETU la possibilité de vivre plusieurs expériences d'intégration des technologies numériques en classe dans différents environnements et degrés scolaires.

L'unité de formation **MITIC** (médias, images, technologies de l'information et de la communication) est adossée aux trois stages en responsabilité du CCEP selon des modalités propres à l'UF concernée.

uf

Les ETU mettent en œuvre minimalement une séquence intégrant des outils numériques (*Usages ou Science informatique* selon le PER Education numérique) durant l'un des trois stages en responsabilité. Cette mobilisation des technologies numériques est accompagnée par l'unité « Usages pédagogiques des MITIC » (F4P10601) qui est suivie par l'ensemble des ETU.

discussion

Lors d'un second stage les ETU devront échanger avec leur FT sur l'enseignement-apprentissage de la dimension *Médias*. Cette discussion est à prévoir en principe durant le stage de 3 semaines, en cohérence avec les contenus du cours F4P1060.

dispositif sur le terrain

partenariat

L'ETU est responsable de sa progression de stage en stage. Il/elle consigne régulièrement les conseils et pistes de régulation qui lui sont suggérées.

Tous les stages s'inscrivent dans un contrat de partenariat étroit entre terrain, université et stagiaires, fondé sur :

- ♦ des rencontres tripartites collectives ou individuelles avant, pendant et après les stages;
- ♦ des journées de coformation;
- ♦ la contractualisation de chaque stage sous forme d'une « feuille de route » formalisant le contenu et les modalités du stage en cours;
- ♦ la disponibilité des FU tout au long des stages pour toute question ou inquiétude voire, dans certains cas, pour se rendre sur le terrain à la demande conjointe des ETU et des FT. Les FU contribuent ainsi à l'analyse formative —voire certificative— en cours et à la progression des ETU.

déroulement en trois étapes

1. anticipation

Dès réception des informations concernant son lieu de stage, l'ETU :

- ♦ prend contact avec son/sa FT,
- ♦ passe au moins une journée (ou son équivalent) dans la classe,
- ♦ se procure les informations et explications concernant le lieu de vie du stage (projet d'école, cycle, division spécialisée, habitudes et règles de l'établissement),
- ♦ prend connaissance des spécificités de la classe,
- ♦ définit le programme du stage avec son/sa FT (objectifs, contenus à enseigner, horaires),
- ♦ établit une « feuille de route » avec son/sa FT : définition du contexte, des objectifs spécifiques du stage (programme, objectifs, contenus à enseigner), prévision des modalités de collaboration avec le/la FT,
- ♦ participe avec son/sa FT et son/sa FU à la réunion tripartite préparatoire du stage.

2. pratique

Durant le stage, l'ETU :

- ♦ tient la classe le plus vite possible selon une progression liée aux objectifs du stage et au contexte du terrain,
- ♦ met en œuvre les activités négociées avec le/la FT,
- ♦ en CCEP, tient seul-e la classe en l'absence de son/sa FT pendant au moins une journée (coformation) en vue de favoriser sa prise de conscience du sentiment de responsabilité professionnelle,
- ♦ rassemble des traces d'apprentissage professionnel.

Par ailleurs, ETU et FT :

- ♦ consacrent au minimum l'équivalent de 3 heures par semaine à leurs échanges en : 1) se réunissant régulièrement pour des moments d'entretien et de régulation ; 2) organisant une réunion formelle par semaine, planifiée à l'avance,
- ♦ accueillent le/la FU à l'occasion d'une *réunion tripartite formative* organisée sur le terrain afin de : préciser les objectifs spécifiques du stage, évaluer formativement la progression de l'ETU, définir des régulations spécifiques aux besoins de l'ETU.

3. bilan

Après la fin du stage, une réunion tripartite certificative réunit ETU, FT et FU. En prévision de cette rencontre certificative :

- ♦ l'ETU prépare une analyse de sa pratique qu'il présente selon les directives fournies dans les contrats pédagogiques de chaque stage,
- ♦ le/la FT évalue le stage et rédige un commentaire et des suggestions à l'aide du document prévu à cet effet.

Lors de ladite rencontre certificative :

- ♦ le/la FU évalue l'analyse de pratique proposée par l'ETU à l'aide du document prévu à cet effet,
- ♦ un échange s'instaure ensuite entre les trois partenaires.

En fin de réunion :

- ♦ les FT et FU procèdent à l'évaluation certificative de l'ETU à l'aide des documents fournis,
- ♦ les trois partenaires signent la fiche récapitulative d'évaluation certificative.

Afin de donner réalité à la complémentarité attendue entre les partenaires des stages en responsabilité, il est important que ceux-ci s'impliquent conjointement dans le dispositif des stages. Tout en remplissant des rôles différents, ils s'engagent selon les rôles et les charges décrits ci-après.

attentes et engagements

stagiaire

L'ETU respecte le dispositif du stage défini dans le contrat pédagogique, détaillé dans la « feuille de route » et la présente brochure. Il/elle :

- ◆ assume seul-e la responsabilité de la classe (le plus rapidement et le plus longtemps possible),
- ◆ s'adapte au contexte de la classe et de l'école,
- ◆ négocie le contenu de son enseignement et les moments de ses interventions,
- ◆ contribue à la dimension formative de son stage et s'implique dans une relation pédagogique avec son/sa FT,
- ◆ régule son enseignement en fonction des remarques des FT et FU,
- ◆ analyse ses actions,
- ◆ poursuit une démarche soutenue d'intégration des savoirs divers dont il/elle dispose (concepts, prescriptions, etc.),
- ◆ le cas échéant, en concertation avec son/sa FT, il/elle fait appel au/à la FU en dehors des temps réservés à cet effet,
- ◆ est lié aux règles d'éthique définies par la DGEO et par l'IUFE/CCEP et au document « Cahier des charges de l'enseignant titulaire » (voir site web de l'IUFE).

L'ETU profite de chaque occasion pour se questionner sur la profession enseignante. A la lumière des contextes divers expérimentés, il/elle développe « son style » d'enseignement dans le genre professionnel.

formateur-trice de terrain

Le/la FT met l'ETU en situation de tenir la classe en responsabilité et d'atteindre les objectifs définis dans le contrat pédagogique. Il/elle :

- ◆ fournit à l'ETU matériel, moyens d'enseignement et documents nécessaires,
- ◆ présente le milieu institutionnel d'accueil et la vie de classe (horaire, équipe, type d'élèves, règles de sécurité, etc.),
- ◆ « passe la main » le plus rapidement possible,
- ◆ incite l'ETU à expliciter ses choix didactiques et pédagogiques, ses objectifs et les moyens qu'il se donne pour les atteindre,
- ◆ aide l'ETU à ajuster ses interventions,
- ◆ assume une fonction de formation et d'évaluation en partenariat avec le/la FU, qui peut être sollicité-e à n'importe quel moment,
- ◆ consigne par écrit ses observations en vue d'un dialogue formatif et de l'évaluation écrite certificative,
- ◆ évalue l'ETU selon les critères définis dans les contrats pédagogiques et les instruments fournis pour chaque stage,
- ◆ participe aux réunions tripartites formative et certificative,
- ◆ participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP.

Le/la FT est le partenaire privilégié de l'ETU. Il/elle ouvre un espace de réflexion et de discussion avec lui. Il/elle l'accompagne et l'outille dans son questionnement et son cheminement professionnel.

formateur-trice universitaire

Le/la FU assume les engagements de la SSED et de l'IUFE, spécifiés dans le contrat de partenariat. Il/elle est garant-e de la formation de l'ETU en stage, en partenariat avec le/la FT. Il/elle :

- ◆ se met à la disposition de l'ETU et de son/sa FT,
- ◆ présente et clarifie les instruments d'évaluation à l'usage de l'ETU et du/de la FT,
- ◆ soutient le processus d'évaluation formative de l'ETU,
- ◆ procède à la certification du stage en collaboration avec le/la FT,
- ◆ repère les problématiques soulevées par le stage en cours et assure le lien avec les séminaires d'analyse et de régulation de la pratique,
- ◆ se rend sur le terrain, à la demande conjointe (en principe) des partenaires pour une tripartite supplémentaire, voire une observation en classe,
- ◆ le cas échéant, assure le lien entre le duo ETU-FT et le/la FU responsable de SARP, voire la coordination des stages,

Le/la FU est un « ami critique ». Il/elle accompagne le duo ETU-FT dans les découvertes, questions, ou difficultés rencontrées. Il/elle contribue au processus d'intégration en cours, en questionnant ses observations et en mobilisant son champ d'expertise.

charges

Cette nouvelle page de la brochure résulte de la consultation faite en juin 2016 avec une cinquantaine de formatrices et formateurs de terrain et universitaires. Nous remercions encore les personnes présentes pour leurs réflexions et leur engagement envers les stagiaires en année de CCEP.

La présence de l'ETU à la tripartite préparatoire reste obligatoire même en l'absence éventuelle de son/sa FT.

stagiaire

- ◆ participe aux trois réunions tripartites pour chaque stage (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ effectue un « état des lieux » écrit de ses préoccupations (les situations diverses que l'ETU pense qu'il aura à assumer, avec ses atouts et ses limites à ce stade de son développement professionnel) avant chaque nouveau stage afin de les communiquer à ses FT et FU lors de la tripartite de lancement,
- ◆ remet sa feuille de route au/à la FU dans les délais impartis,
- ◆ lors des tripartites, prend appui sur les traces de son enseignement (anticipation, préparation, ajustement, interventions diverses auprès des élèves, notes réflexives personnelles et interactives, etc.) et les met à disposition de ses formateurs-trices,
- ◆ rassemble et organise les traces de ses enseignements ainsi que de ses apprentissages professionnels (conseils, feedbacks, rapports de stages, comptes-rendus de discussions bi- ou tripartites, notes réflexives personnelles et interactives, textes et notes prises en SARP, etc.).

formateur-trice de terrain

- ◆ participe aux trois réunions tripartites des stages qui le concernent : préparatoire, formative et certificative,
- ◆ participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP (sauf cas d'impossibilité majeure),
- ◆ consigne ses observations par écrit en vue des échanges formatifs ayant lieu durant le stage et de la tripartite certificative (rédaction du rapport),
- ◆ complète le volet d'évaluation qui le concerne (appréciations et commentaires) avant la tripartite certificative et en communique le contenu à son/sa stagiaire,
- ◆ le cas échéant, n'hésite pas à faire appel au/à la FU responsable de l'ETU qui peut si nécessaire activer le réseau des formateurs-trices ayant encadré l'ETU à ce jour.

formateur-trice universitaire

- ◆ participe aux trois réunions tripartites : préparatoire, formative et certificative,
- ◆ lors des tripartites préparatoires, assure un temps de préparation au stage avec les stagiaires dont il/elle est responsable et les formateurs-trices de terrain concernés,
- ◆ lors des tripartites formatives, consulte les traces d'enseignement produites par l'ETU selon les exigences consignées dans la brochure pour chacun des stages,
- ◆ participe à la journée de coformation (pour laquelle il/elle suit un ou plusieurs stagiaires) organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP dans la mesure de ses possibilités,
- ◆ s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant,
- ◆ rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation

évaluation

formative

L'évaluation formative est constamment présente dans le module des stages en responsabilité. Elle :

- ◆ en est le « moteur »,
- ◆ est au cœur de la dynamique d'appropriation et d'intégration qui se développe de stage en stage,
- ◆ soutient la mobilisation d'éléments théoriques au service d'une réflexivité pratique itérative,
- ◆ préside à la progression des stagiaires,
- ◆ est la préoccupation principale des partenaires durant l'essentiel du déroulement de chaque stage,
- ◆ s'appuie sur :
 - * les échanges entre FT et ETU,
 - * les rencontres tripartites,
 - * les notes prises au fil des stages,
 - * les documents formatifs à disposition de l'ETU et de ses FT et FU.

certificative

Un stage est évalué comme ACQUIS ou NON ACQUIS. L'évaluation repose sur trois volets complémentaires propres au FT et au FU. Pour le CCEP: *I. Prise en charge de la classe (FT)*; *II. Analyse de la pratique (FU)*; *III. Respect du dispositif (FT & FU)*. La plupart des volets se déclinent en catégories critériées correspondant aux objectifs généraux et spécifiques des stages. Un seuil de suffisance est défini pour juger de l'ACQUIS ou du NON ACQUIS du stage.

Après obtention des résultats aux trois stages du CCEP, la *certification du sous-domaine des stages en responsabilité* est validée en fin d'année par les responsables académiques des stages (RS) selon les cas de figure ci-dessous.

NON ACQUIS

ACQUIS

Si les 3 stages du CCEP sont ACQUIS, alors le sous-domaine des stages en responsabilité est ACQUIS dans son ensemble.

1 stage

Si un seul des 3 stages est NON ACQUIS, alors les responsables académiques des stages convoquent en fin d'année académique le

Collège des FT et FU ayant suivi l'ETU. Le cas échéant, un entretien avec l'ETU est également organisé.

La décision de certification du sous-domaine des stages en responsabilité est prise par l'ensemble des participants du collège.

2 ou 3 stages

Si 2 des 3 stages, voire les 3 stages sont NON ACQUIS, alors le sous-domaine des stages en responsabilité est NON ACQUIS dans son ensemble. Les stages NON ACQUIS sont à refaire l'année académique suivante, selon un plan de remédiation émanant d'un échange entre les responsables académiques des stages et les FU concernés. En cas de besoin, les FT sont également consultés.

Une décision **NON ACQUIS** indique que la progression de l'ETU révèle des lacunes encore trop importantes. Dans ce cas, une remédiation est prévue sous la forme d'un stage à refaire, en principe à la session d'examens d'août.

Une décision **ACQUIS** certifie que la progression de l'ETU au cours de l'année est suffisante en regard des lacunes constatées dans l'un des 3 stages.

L'évaluation et les éventuelles remédiations décidées lors des échanges entre les participants du collège sont consignées et transmises à l'ETU par les responsables académiques des stages.

difficultés

Dans l'éventualité d'une difficulté particulière entre un-e ETU et un-e FT, il est impératif que l'ETU et le/la FT avertissent le/la FU chargé du stage le plus rapidement possible. Cela, en vue d'éviter d'aboutir à un NON ACQUIS pour des raisons autres que celles relevant de la formation professionnelle de l'ETU.

Le cas échéant, le/la FU cherche une solution au problème rencontré, en lien avec les responsables académiques des stages et avec le responsable de l'organisation et de la gestion des stages.

Si une médiation entre ETU et FT ne suffit pas, un changement de lieu de stage peut être envisagé.

présence sur le terrain

les unités temporelles des stages et leur répartition

1 jour = 7 périodes

1 semaine = 4 jours = 28 périodes

Au cycle I, les 28 périodes sont réparties sur 4 jours: lundi, mardi, jeudi, vendredi.
Au cycle II, les 28 périodes de présence de l'ETU en classe peuvent être réparties sur 5 jours, c'est-à-dire le mercredi matin également, selon l'horaire des FT.

responsabilités

En ce qui concerne la présence lors de ses stages, l'ETU a des obligations équivalentes à celles d'un-e enseignant-e vis-à-vis de l'institution scolaire, représentée par son/sa FT. La notion de « responsabilité » (qu'elle soit partagée ou complète) se décline donc également à ce niveau de gestion de sa présence, dans le respect des règles et contraintes du dispositif, impliquant à la fois l'institution scolaire (le/la FT) et l'institution universitaire (les FU; les responsables académiques des stages; le responsable de l'organisation des stages).

durée

Afin de pouvoir être évalué, un stage doit être *accompli*, c'est-à-dire complet du point de vue de sa durée (le nombre de jours prévu dans le dispositif doit être effectué intégralement, sans exception). Toute absence de l'ETU au cours du stage, quel qu'en soit le motif, doit être compensée (pour plus de détails, voir page suivante).

La « présence en classe » ne doit pas être confondue avec la *prise de responsabilité de la classe*. Le nombre de jours de prise de responsabilité effective exigé est différent pour chaque stage (voir le descriptif de chaque stage).

présence des stagiaires

La présence en classe exigée de la part de l'ETU pour chaque stage est la suivante:

- ◆ stage de 2 semaines: 8 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage filé: 16 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage de 3 semaines: 12 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage de 4 semaines: 16 jours complets (ou équivalent)

Durant tous les stages, les stagiaires se rendent disponibles hors temps scolaire pour des échanges de régulation avec leurs FT et pour les séances tripartites.

Les stagiaires sont également invité-e-s à saisir toutes les occasions de participer à des échanges professionnels divers (TTC, entretiens, soirées de parents, etc.), dans le but de parfaire leur formation.

La modalité *filée* implique la présence de l'ETU en classe à mi-temps (2 jours par semaine) avec une responsabilité à 100%.

La modalité *compacte* implique la présence de l'ETU en classe à plein temps (4 jours par semaine).

Le mention « ou équivalent » indique qu'une certaine marge d'imprévu peut être intégrée dans le déroulement du stage, tout en respectant la durée et la modalité (compacte ou filée) prévues dans le dispositif.

Les disciplines enseignées par un-e MDAS ou un-e enseignant-e complémentaire ne sont pas enseignées par les stagiaires en responsabilité complète.

La complémentarité des quatre stages en responsabilité comble les « manques » éventuels dus à la configuration d'un stage.

présence des FT

Le/la FT est présent-e en classe à tout moment pendant la durée du stage. Il/elle est le garant de l'accomplissement du stage dans son intégralité. Par sa signature sur la feuille de présence, le/la FT atteste que les jours de stage ont été réalisés conformément aux attentes du dispositif. Ces jours comptent également comme jours d'accompagnement dans son propre historique de collaboration avec la FEP et sont la base de calcul de ses indemnités.

absences

de l'ETU

principe général

Toutes les absences de l'ETU (quelle que soit leur durée ou leur motivation) doivent être annoncées en priorité à son/sa FT et sont, dans tous les cas, intégralement compensées.



gestion

Selon les durées, les absences doivent être gérées comme indiqué ci-dessous.

absence courte

Les absences et compensations de courte durée, allant de 1 à 7 périodes (soit 1 jour), sont gérées par l'ETU directement avec son/sa FT.

absence maladie

Les absences maladie allant jusqu'à max. 2 jours ne nécessitent pas de certificat médical. Pour une absence maladie qui dépasse une durée de 2 jours, l'ETU doit fournir, dès la reprise de son activité, un **certificat médical**. Une copie électronique du certificat doit être envoyée simultanément aux responsables académiques des stages ET au bureau d'organisation des stages, aux adresses email: stagesccep@unige.ch et terrainfep@unige.ch

aide et conseil

Le bureau d'organisation des stages est l'instance qui aide et conseille l'ETU pour trouver la meilleure solution de compensation, en fonction du calendrier et des exigences de la formation et en fonction des contraintes respectives de l'ETU et du/de la FT.

absence longue

Les absences plus longues, de 8 périodes et plus (soit dès le 2^e jour d'absence), sont impérativement annoncées par l'ETU au/à la FT, au/à la FU et au bureau d'organisation des stages

accidents

En cas d'accident pendant le stage (vers, depuis ou sur le lieu de stage), l'ETU prend contact avec le bureau d'organisation des stages, qui l'assiste dans ses démarches de prise en charge de ses éventuels frais de médecin et, le cas échéant, dans la recherche d'une solution de compensation de son absence.

demandes particulières

Les demandes particulières d'absence pendant un stage doivent être adressées simultanément aux responsables académiques des stages ET au bureau d'organisation des stages, aux adresses email suivantes: stagesccep@unige.ch et terrainfep@unige.ch

nota bene

Les demandes pour s'absenter du stage afin d'effectuer un remplacement (de courte ou de longue durée) ou pour exercer toute autre activité rémunérée ne peuvent pas être acceptées.

absences

du/de la FT

L'ETU peut prendre la responsabilité de la classe sans l'accompagnement de son/sa FT pour un **nombre de jours maximum** qui varie en fonction de la durée totale du stage.

- ♦ stage de 3 semaines: max. 2 jours (1 jour de co-formation + 1 jour de maladie ou de formation continue);
- ♦ stage de 4 semaines (filé ou compact) : max. 3 jours (1 jour de co-formation + 2 jours de maladie ou de formation continue).

Si ce quota est respecté, l'ETU ne doit pas compenser ces jours en présence de son/sa FT.

nota bene

La prise de responsabilité de l'ETU pendant la journée de co-formation est considérée comme une partie intégrante du dispositif de formation et ne peut pas être rémunérée.

Les solutions pour les différents problèmes d'absence et de décharge des FT sont détaillées dans le document de questions-réponses envoyé avec chaque attribution de stage.

inscription au serep

ATTENTION : Pour le remplacement de son/sa FT en cas de maladie ou de formation continue, l'ETU doit être inscrit au SEREP, qui le rémunère selon les procédures habituelles. Si l'ETU n'est pas inscrit au SEREP, alors il/elle ne peut pas remplacer son/sa FT en cas d'absence de celui-ci pour d'autres raisons que la journée de coformation. il/elle prend alors contact avec le bureau d'organisation des stages, qui l'aide à trouver une solution.

**descriptifs
et modalités**

stage en responsabilité filé

Code du stage: ES F4P10801

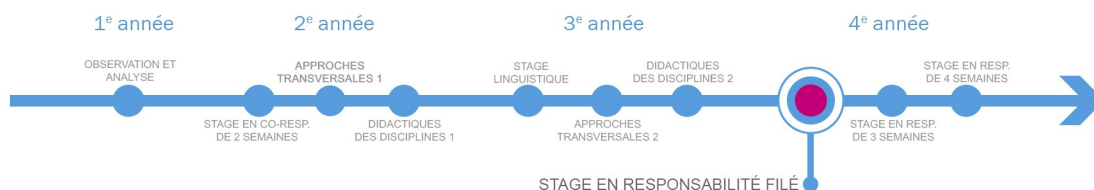
dates du stage
du 4 novembre au 24 décembre* 2021

tripartite préparatoire
mercredi 20 octobre 2021

journée de coformation
vendredi 19 novembre 2021

documents de stage sur la page WEB
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>

*En raison du fait que le dernier jour d'ouverture des écoles avant Noël est le jeudi 24 décembre, la deuxième semaine de stage (semaine du 8 novembre qui correspond à la semaine d'études à l'Université) est exceptionnellement une semaine de 3 jours (jeudi, vendredi + à choix: lundi ou mardi).



orientation générale

Ce stage est centré sur l'enseignement des disciplines ainsi que sur l'observation et l'analyse de la progression de l'enseignement et des apprentissages des élèves (évaluation formative et certificative du travail des élèves).

Pendant le stage, **deux disciplines** sont travaillées plus spécifiquement. Le choix de ces deux disciplines peut être déterminé par les modules d'approfondissement didactiques suivis par les ETU dans le cadre de leur année de CCEP.

La présence en classe à mi-temps propre à ce stage filé implique une attention particulière, dès le début du stage, à la collaboration avec les FT notamment au sujet des objectifs d'enseignement. Ainsi, il est essentiel qu'avant le début du stage, la répartition des contenus à enseigner et les responsabilités respectives soient clairement définies selon les objectifs spécifiques de ce stage (voir aussi sections suivantes).

Le « couplage » conseillé entre approfondissement et discipline d'enseignement peut être difficile en fonction du contexte du stage et/ou des approfondissements suivis. Il est alors possible d'opérer d'autres choix en concertation avec les FU et les FT.

objectifs spécifiques

Au travers de ces objectifs, les ETU observent et analysent l'évolution de leur enseignement et des apprentissages réalisés par les élèves. À l'aide notamment des démarches d'évaluation formative qu'il met en place, ils/elles se donnent les moyens d'observation et d'analyse nécessaires pour s'assurer de la progression des élèves.

Mettre en œuvre l'enseignement de deux disciplines en tenant compte de la dimension didactique de l'enseignement.

- ♦ anticiper, planifier et articuler les contenus d'enseignement en termes de progression et de continuité,
- ♦ organiser et mettre en œuvre le déroulement des activités et des tâches d'enseignement prévues.

Evaluer la progression des élèves sur le plan formatif et/ou certificatif.

- ♦ élaborer une ou plusieurs démarches d'évaluation (formative et/ou certificative),
- ♦ mettre en pratique les démarches d'évaluation élaborées (formative et/ou certificative).

nota bene

Au cours d'au moins un des trois stages en responsabilité, les ETU profitent de l'un des enseignements dispensés dans leur classe de stage pour intégrer une activité d'enseignement intégrant des outils numériques (voir aussi p. 10 ci-dessus). FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation. Durant l'année, un entretien est effectué avec l'un-e des FT sur l'enseignement de la dimension *Médias* du PER Numérique. Il est recommandé de réaliser cet entretien avec le-la FT du stage de 3 semaines.

Le stage est aussi l'occasion d'**aborder la planification à long terme d'une année scolaire**; celle-ci fait l'objet d'un temps d'échange approfondi entre ETU et FT.

déroulement

trois étapes

1 anticipation

- ♦ Avant le début du stage, l'ETU passe **une journée d'observation** (ou équivalent) en classe. Avec son/sa FT, il/elle décide des deux disciplines d'enseignement qui seront de sa responsabilité propre. Sur cette base, les deux partenaires définissent et précisent les contenus d'enseignement pour l'ensemble du stage.
- ♦ Avant le début du stage, ETU, FT et FU sont convoqués à une **tripartite préparatoire du stage**, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression de l'ETU dans une démarche d'intégration de ses savoirs tout au long de l'année.
- ♦ ETU et FT remplissent conjointement la « **feuille de route** » (contrat tripartite) à leur disposition. Ils y précisent leurs engagements réciproques (besoins de formation, collaboration, communication, régulation), les disciplines retenues (objectifs poursuivis, première planification des séquences d'enseignement) et le canevas complet d'enseignement des disciplines retenues (voir aussi ci-dessous).
- ♦ Avec l'aide du/de la FT, l'ETU repère **les moyens d'enseignement, les outils et les références théoriques** qui vont lui être nécessaires tant pour les deux disciplines retenues (préparation en solo) que pour le reste des disciplines enseignées (co-préparation).

Compte tenu de l'organisation à mi-temps de ce stage, FT et ETU s'accordent sur l'horaire de présence de l'ETU en classe (en principe, ces deux journées sont retenues pour toute la durée du stage). Idéalement, elles se déroulent sans intervention de MDAS ou d'enseignant-es complémentaires. Toutefois, l'organisation est laissée à la négociation entre FT et ETU, en fonction du contexte et des obligations de chacun.

délai à respecter !

Au plus tard avant la tripartite formative, l'ETU remet une **copie de sa feuille de route à son/sa FT et son/sa FU**. Elle est accompagnée du **premier projet de planification concernant les deux disciplines retenues pour le stage**. Ce projet n'est pas définitif, mais fait état du travail d'anticipation des enseignements disciplinaires retenus tant sur le plan des objectifs visés que sur le déroulement planifié.

Dans certains cas, le/la FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider l'ETU et le/la FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

Au fil du stage, l'ETU discute des choix à opérer avec son/sa FT et adapte son enseignement en fonction des régulations qui s'imposent.

Le lieu de la réunion tripartite en duos est déterminé par le/la FU en concertation avec les duos ETU-FU lors de la réunion tripartite préparatoire, préalable au stage.

3 bilan

En vue de la réunion **tripartite certificative** qui fait suite au stage, l'ETU analyse les documents rassemblés en fonction des contenus enseignés et de la progression de l'enseignement et de l'apprentissage des élèves (voir les consignes d'évaluation au point suivant).

Contrairement à la tripartite intermédiaire (en duos), la tripartite certificative est **individuelle**. Elle réunit ETU, FT et FU sur le lieu du stage (sauf exception).

Lors de cet entretien, l'ETU met en lumière une **problématique professionnelle ancrée dans des situations vécues** au cours du stage.

FT et FU procèdent à l'évaluation du stage selon les consignes données plus loin.

Au cœur du bilan de stage: une analyse réflexive théorisée!

2 pratique

L'ETU est responsable des activités lors de sa présence en classe. Cette responsabilité se décline de deux manières différentes :

- ♦ Il **prépare seul-e l'enseignement des deux disciplines** choisies ainsi que les démarches d'évaluation des apprentissages des élèves (formative et certificative).
- ♦ Pour tous les autres enseignements prévus dans la classe, **ETU et FT co-préparent** le programme prévu par le/la FT.

Dans les deux cas de figure, **l'ETU est responsable à 100% de la tenue de la classe**, en sachant que le/la FT reste à disposition pour toute consultation nécessaire.

En vue d'**observer et analyser les activités des élèves**, l'ETU développe :

- ♦ un support (mémoire didactique) à destination des élèves,
 - ♦ un instrument d'évaluation formative des élèves,
- ♦ un retour-bilan avec les élèves ; le cas échéant, l'évaluation certificative est commentée avec les élèves.

En outre, l'ETU assume la responsabilité de la classe en l'absence du/de la FT durant la journée de coformation organisée à l'université.

Autour de la troisième semaine, ETU et FT participent à une réunion **tripartite en duos** qui tient lieu de bilan intermédiaire. Les disciplines enseignées (contenus et tâches), les moyens d'observation envisagés et les objectifs poursuivis y sont discutés et analysés.

La présence de deux stagiaires —deux expériences d'enseignement différentes— permet l'enrichissement mutuel des pratiques développées.

se créer une mémoire

La présence à mi-temps dans la classe favorise le recul – parfois difficile pour un-e enseignant-e travaillant à plein-temps – sur la dimension didactique du travail enseignant.

Durant l'ensemble du stage, l'ETU rassemble des **traces pertinentes** (« mémoire externe ») en vue de l'analyse de sa pratique, dans ses deux disciplines. Ces traces sont à la source du choix de la problématique en vue de la tripartite certificative.

Par exemple, l'ETU rassemble ses/des :

- ♦ planifications, objectifs, contenus ou tâches,
- ♦ notes concernant l'analyse des contenus à enseigner et des tâches proposées aux élèves,
- ♦ travaux d'élèves,
- ♦ documents soutenant ses préparations (moyens d'enseignement, outils acquis dans les modules antérieurs de la formation FEP, etc.),
- ♦ réflexions jetées sur le papier au fil du stage, etc.

Cette mémoire externe est un **outil de travail**. Elle est un support **vivant** soutenant l'enseignement en cours. Elle regroupe les traces du développement de la professionnalité de l'ETU : savoirs et gestes professionnels qui se construisent au fil du stage.

évaluation

formative

Durant le stage, l'ETU et son/sa FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans l'**instrument d'évaluation formative** (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Celui-ci est destiné à la fois à l'ETU et au/à la FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par l'ETU, il/elle privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du/de la FT.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

diriger le regard

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent de la progression des enseignements dispensés, de l'apprentissage des élèves et des démarches d'évaluation mises en place (formative et/ou certificative).

Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

nota bene

Le/la FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son/sa stagiaire. Il/elle les lui communique au fur et à mesure du stage. Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il/elle s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument **au moins deux fois en cours de stage**. En outre, l'observation de l'ETU alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément les documents de l'évaluation certificative.

certificative

La certification du stage filé comporte trois volets complémentaires (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

volet I prise en charge de la classe ^{ft}

Ce premier volet, certificatif, relève du/de la FT qui évalue le travail de l'ETU en fin des 8 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

volet II analyse de la pratique ^{fu}

Le volet II relève du/de la FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par l'ETU. Environ 15 minutes sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

La présentation de l'ETU est une analyse réflexive étayée par les traces conservées tout au long du stage et concernant les deux disciplines retenues pour le stage. Elle porte sur l'évolution de l'enseignement au cours du stage et aborde la progression de l'apprentissage des élèves (objectifs spécifiques du stage).

Sur la base du travail effectué dans la classe, l'ETU choisit une **problématique** qu'il développe en s'appuyant sur les traces significatives qu'il a conservées en cours de stage (préparations ; travaux d'élèves ; évaluations formatives ou certificatives, etc.). Elle met en évidence la complexité inhérente à la dimension didactique de la profession d'enseignant primaire combinée à la dimension d'évaluation certificative et/ou formative qui lui est propre.

volet III respect du dispositif ^{ft&fu}

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail de l'ETU et de son évolution.

Sur la base des trois volets, le/la FU remplit la fiche récapitulative du stage, signée par les trois partenaires en fin de réunion tripartite certificative.

La notion de « problématique », au cœur de l'évaluation des stages fait l'objet d'un travail spécifique durant les SARP.

Par exemple, la problématique s'inscrit dans le cadre de questions relatives à l'évolution de l'enseignement et/ou de certains élèves ; la planification/réalisation des activités ; les régulations effectuées ; l'évaluation, etc.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le/la FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne. *Sous-catégories* : conduite de la classe, gestion de l'autorité.

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe. *Sous-catégories* : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement.

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires. *Sous-catégories* : avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires.

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités. *Sous-catégories* : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe pour les disciplines retenues. *Sous-catégories* : anticipation et préparation, déroulement, bilan et régulation, prise en compte de l'évolution générale de la classe

volet II analyse de la pratique

Le deuxième volet, complété par le/la FU, correspond aux critères suivants :

- ◆ présentation, explicitation et pertinence de la problématique retenue en lien avec une ou plusieurs situations vécues durant le stage,
- ◆ référence à des traces relatives aux deux disciplines enseignées,
- ◆ analyse de la progression de l'enseignement et des apprentissages des élèves,
- ◆ mise en perspective de l'analyse effectuée (de la problématique et de l'évolution de l'enseignement et des élèves), régulations en vue de la pratique à venir,
- ◆ mise en évidence dans la (ou les) situation(s) discutée(s) d'une appropriation/ intégration de savoirs divers (par ex. : éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, référence aux modules d'approfondissement) en lien avec la problématique choisie et l'analyse effectuée,
- ◆ prise de distance,
- ◆ cohérence de la présentation et clarté de la formulation de la réflexion menée.

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU concerne les critères suivants :

- ◆ prise de contact avec le/la FT, présence d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- ◆ définition du programme à enseigner, y compris les disciplines d'enseignement retenues,
- ◆ établissement d'un calendrier et mise au point des modalités d'échange entre FT et étudiant,
- ◆ remise de la feuille de route complétée et de la première planification au/à la FU et au/à la FT avant la tripartite en duo,
- ◆ définition des responsabilités respectives (deux « mi-temps ») et mise en place d'une collaboration pour le suivi de l'enseignement projeté,
- ◆ prise en charge de l'ensemble des activités habituelles,
- ◆ tenue de la classe sans la présence du/de la FT pendant une journée (sauf impossibilité),
- ◆ participation aux réunions tripartites formative et certificative (duo et individuelle) pendant et après le stage,
- ◆ respect du contexte et du contrat de stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- ◆ prise d'information et discussion avec le/la FT au sujet de la planification à long terme d'une année scolaire.

évaluation

mise

Pour réussir son stage filé, l'ETU doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets, évalués selon les modalités détaillées ci-dessous.

TS
très satisfaisant
S
satisfaisant
MS
minimalement satisfaisant
NS
non satisfaisant

Appréciations à utiliser pour les catégories et sous-catégories du volet I et du volet II.

volet I

prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FT en trois temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des sous-catégories;
- ◆ 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les catégories générales du rapport;
- ◆ 3^{ème} temps : le/la FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique d'une part que les catégories sont jugées TS, S ou MS au minimum et que, d'autre part, l'évaluation des sous-catégories ne comporte pas plus de 2 NS.

concrètement...

Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses de l'ETU et suggérant d'éventuelles pistes de régulation.

Le/la FT complète le document d'évaluation certificative avant la réunion tripartite bilan.

volet II

analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FU en deux temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport;
- ◆ 2^{ème} temps : le/la FU apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

concrètement...

Le/la FU analyse la prestation de l'ETU en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il/elle s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Appréciations à utiliser pour l'évaluation d'ensemble de chacun des volets I, II, III et l'évaluation d'ensemble du stage.

volet III

respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le/la FT et le/la FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par l'ETU.

Appréciations à utiliser pour les catégories du volet III.

OUI
NON

ACQUIS
NON ACQUIS

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le/la FT et/ou le/la FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- ◆ L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le/la FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- ◆ Les manquements de l'ETU sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage filé, se référer aussi à la partie « Evaluation » du chapitre « Présentation générale des stages en responsabilité » dans cette brochure.

nota bene

L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise à l'ETU par le/la FU. Ce document est conservé par l'ETU. Il est une pièce importante dans le portfolio qui accompagne les stages en responsabilité durant l'année de CCEP.

stage en responsabilité de 3 semaines

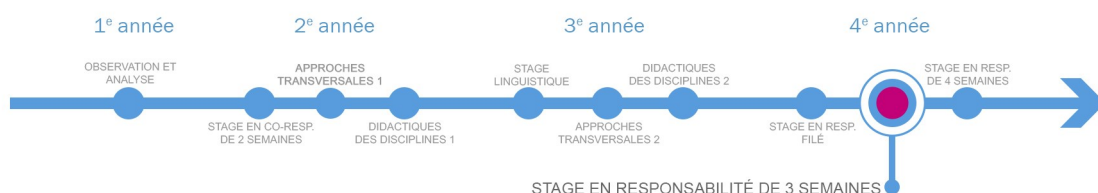
Code du stage: ES F4P10802

dates du stage
du 28 février au 18 mars 2022

tripartite préparatoire
mercredi 23 février 2022

journée de coformation
vendredi 4 mars 2022

documents de stage sur la page WEB
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage met l'accent sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés.

Le foyer d'attention du stage concerne les liens étroits qui existent entre savoirs, enseignant-e et élèves. Quel découpage et guidage par le/la maître/sse, quelle dévolution et quel sens pour le travail demandé aux élèves ? A noter que ce contenu est également abordé pour partie dans les unités de formation « Du programme aux situations d'apprentissage : planifier et conduire l'enseignement » (F4P10302) et « De la formation à la profession : débiter dans l'enseignement » (F4P10303).

Il s'agit pour les ETU d'être attentifs aux questions suivantes :

- ◆ Comment organiser et planifier le travail scolaire à court, moyen et long terme ?
- ◆ Par le biais de l'anticipation, comment rendre les savoirs présents dans la classe et accessibles à tous les élèves ?
- ◆ Quelles mises en place didactiques et pédagogiques ?
- ◆ Quelles interactions et différenciations organiser avec les élèves autour des savoirs qu'ils doivent s'approprier ?
- ◆ A travers quelles tâches, quels supports, quels projets, quelle organisation de la classe et des interactions enseignant-es — élèves, élèves — élèves ?
- ◆ A travers quelles consignes, quelles étapes, quelles interventions auprès des élèves ?
- ◆ Au moyen de quels outils élaborés par les enseignant-es, en classe, dans l'école ou dans l'établissement ?

A noter que la présence à 100% des ETU dans la classe leur permet de participer pleinement à la vie de la classe voire de l'école. Cependant, leur responsabilité porte essentiellement sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves.

objectifs spécifiques

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage de 3 semaines permettent aux ETU de (d') :



organiser et planifier le travail scolaire



concevoir des formes de travail en lien avec les savoirs visés



susciter des interactions avec et entre élèves ainsi que prévoir des démarches de différenciation autour de l'appropriation des savoirs

nota bene

Au cours d'au moins un des trois stages en responsabilité, les ETU profitent de l'un des enseignements dispensés dans leur classe de stage pour intégrer une activité d'enseignement intégrant des outils numériques (voir aussi p. 10 ci-dessus). FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation. Durant l'année, un entretien est effectué avec l'un-e des FT sur l'enseignement de la dimension *Médias* du PER Numérique. Il est recommandé de réaliser cet entretien avec le-la FT du stage de 3 semaines.

déroulement

trois étapes

1 anticipation

- ♦ Avant le début du stage, l'ETU passe **une journée d'observation** (ou équivalent) en classe. Le/la FT communique à l'ETU ses objectifs d'enseignement pour les trois semaines de stage afin qu'il puisse prendre connaissance de ce qu'il aura à enseigner et se documenter.
- ♦ Durant ce stage, l'ETU peut proposer l'une ou l'autre **activité plus personnelle** de manière à mobiliser les différents acquis de sa formation, tout en prenant en charge l'ensemble de la gestion du travail scolaire et du programme proposés par le/la FT.
- ♦ Avant le début du stage, ETU, FT et FU sont convoqués à une **tripartite préparatoire** du stage, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression de l'ETU dans une démarche d'intégration de ses savoirs tout au long de l'année.
- ♦ Après avoir conjointement défini le contenu du stage, l'ETU et son/sa FT remplissent la « **feuille de route** ». À l'aide de ce document, au-delà du contenu du stage proprement dit, ils précisent leurs attentes réciproques et s'accordent sur le calendrier du stage.

délai à respecter !

Au plus tard avant la tripartite formative, l'ETU remet à son/sa FT et son/sa FU une copie de sa **feuille de route** présentant les grandes lignes du projet d'enseignement élaboré. Dans certains cas, le/la FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider l'ETU et le/la FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

nota bene

Durant le stage, l'ETU assume la responsabilité de la classe en l'absence du/de la FT, au minimum durant la journée de coformation, pendant laquelle le/la FT est présent à l'Universi-

2 pratique

L'ETU tient la classe à 100%. Il/elle se charge de développer et de mettre en œuvre le contenu de formation défini dans la « feuille de route ».

Il assume la responsabilité complète de la classe durant **au moins 10/12 jours dont 8 en continu** (deux semaines).

Au début du stage, l'enseignement dispensé aux élèves peut bénéficier d'un temps de **co-préparation** avec le/la FT. Dès que possible cependant (au plus tard au milieu de la deuxième semaine du stage), l'ETU est seul-e responsable de l'élaboration de son enseignement. Le/la FT reste à disposition en cas de besoin. L'ETU participe à plusieurs moments de **régulation** avec le/la FT. Les deux partenaires se rencontrent pour une réunion formelle de réflexion par semaine (au moins), s'appuyant sur les instruments d'observation fournis.

Durant la 2^{ème} semaine du stage (idéalement), l'ETU participe à une **réunion tripartite avec son/sa FT et le/la FU** qui le suit. Cette réunion a lieu dans la classe où se déroule le stage (sauf exception) ; elle permet un bilan de la première partie du stage et une mise en perspective de sa fin, en recherche de possibles régulations. A cette occasion, les objectifs généraux et spécifiques du stage peuvent être précisés en fonction de la progression de l'ETU.

3 bilan

L'ETU effectue un retour sur le fonctionnement du stage et mène une réflexion sur le contenu enseigné.

Il participe ensuite à la réunion tripartite d'évaluation certificative qui se tient en principe sur le lieu du stage.

À cette occasion, l'ETU présente **une analyse portant sur l'enseignement mené en classe**. Il/elle sélectionne une problématique en lien avec les objectifs spécifiques du stage.

*Au cœur du bilan de stage :
une analyse
réflexive théor-
isée !*

évaluation

formative

Durant le stage, l'ETU et son/sa FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans l'**instrument d'évaluation formative** (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Celui-ci est destiné à la fois à l'ETU et au/à la FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par l'ETU, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du/de la FT.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

diriger le regard

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent de la progression des enseignements dispensés, de l'apprentissage des élèves et des démarches d'évaluation mises en place (formative et/ou certificative).

Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

nota bene

Le/la FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à l'ETU. Il/elle les lui communique au fur et à mesure du stage. Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il/elle s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument **au moins deux fois en cours de stage**. En outre, l'observation de l'ETU alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément les documents de l'évaluation certificative.

certificative

La certification du stage de 3 semaines comporte trois volets complémentaires (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

volet I prise en charge de la classe ^{ft}

Ce premier volet, certificatif, relève du/de la FT qui évalue le travail de l'ETU en fin des 3 semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

volet II analyse de la pratique ^{fu}

Le volet II relève du/de la FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par l'ETU. Environ **15 minutes** sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

La présentation de l'ETU est une **analyse réflexive étayée par les traces** conservées tout au long du stage (préparations, travaux d'élèves, évaluations formatives ou certificatives, etc.).

Suite à l'enseignement mis en œuvre dans la classe, l'ETU identifie une **problématique** relative aux liens entre enseignant-e, savoirs et élèves dans le domaine de l'organisation et de la planification du travail scolaire (objectifs spécifiques). Cette problématique peut porter sur les visés et/ou sur les interactions avec les élèves et la différenciation autour de l'appropriation des savoirs.

Elle met en évidence la **complexité inhérente** à la dimension de des liens entre enseignant-e, savoirs et élèves dans la profession enseignante, tout pouvant faire apparaître certains éléments liés à sa posture professionnelle encore en construction.

volet III respect du dispositif ^{ft&fu}

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail de l'ETU et de son évolution.

Sur la base des trois volets, le/la FU remplit la fiche récapitulative du stage, signée par les trois partenaires en fin de réunion tripartite certificative.

La notion de « problématique », au cœur de l'évaluation des stages fait l'objet d'un travail spécifique durant les SARP.

Par exemple, la problématique s'inscrit dans le cadre de questions relatives à l'évolution de l'enseignement et/ou de certains élèves; la planification/réalisation des activités; les régulations effectuées; l'évaluation, etc.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le/la FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne. *Sous-catégories* : conduite de la classe, gestion de l'autorité.

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe. *Sous-catégories* : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement.

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires. *Sous-catégories* : avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires.

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités. *Sous-catégories* : implication, attitudes personnelles.

Catégorie V : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe pour les disciplines retenues. *Sous-catégories* : anticipation et préparation, déroulement, bilan et régulation, prise en compte de l'évolution générale de la classe.

volet II analyse de la pratique

Le deuxième volet, complété par le/la FU, correspond aux critères suivants :

- ◆ présentation, explicitation et pertinence d'une problématique en lien avec une ou plusieurs situations propres aux interactions entre enseignant, savoirs et élèves,
- ◆ mise en évidence dans la (ou les) situation discutée d'une appropriation/ intégration de savoirs divers (éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, référence à des contenus de formation antérieurs) en lien avec la problématique,
- ◆ utilisation d'exemples évocateurs (documents, illustrations, anecdotes, etc.),
- ◆ évocation de régulations possibles en vue du stage suivant et de la pratique à venir,
- ◆ prise de distance dans la réflexion menée,
- ◆ cohérence de la présentation et clarté dans la formulation de la réflexion menée.

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU concerne les critères suivants :

- ◆ prise de contact avec le/la FT, présence d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage,
- ◆ définition du programme à enseigner en lien notamment avec les objectifs spécifiques du stage,
- ◆ remise de la feuille de route complétée au/à la FU et au/à la FT,
- ◆ participation aux réunions tripartites formative et certificative en cours et en fin de stage,
- ◆ mise en œuvre d'activités d'apprentissage autour des savoirs prévus au programme (objectifs spécifiques),
- ◆ tenue de classe en responsabilité complète durant au moins 10 jours dont 8 en continu,
- ◆ tenue de la classe en l'absence du/ de la FT pendant une journée (sauf impossibilité),
- ◆ participation à au moins une réunion formelle de régulation par semaine,
- ◆ respect du contexte et du contrat de stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.),
- ◆ échange à propos des modes d'organisation et de planification du travail scolaire, à court, moyen et long termes.

évaluation

mise

Pour réussir son stage de 3 semaines, l'ETU doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets, évalués selon les modalités détaillées ci-dessous.

TS
très satisfaisant
S
satisfaisant
MS
minimalement satisfaisant
NS
non satisfaisant

Appréciations à utiliser pour les catégories et sous-catégories du volet I et du volet II.

volet I

prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FT en trois temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des sous-catégories;
- ◆ 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les catégories générales du rapport;
- ◆ 3^{ème} temps : le/la FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique d'une part que les catégories sont jugées TS, S ou MS au minimum et que, d'autre part, l'évaluation des sous-catégories ne comporte pas plus de 2 NS.

concrètement...

Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses de l'ETU et suggérant d'éventuelles pistes de régulation.

Le/la FT complète le document d'évaluation certificative avant la réunion tripartite bilan.

volet II

analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FU en deux temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport;
- ◆ 2^{ème} temps : le/la FU apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

concrètement...

Le/la FU analyse la prestation de l'ETU en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il/elle s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Appréciations à utiliser pour l'évaluation d'ensemble de chacun des volets I, II, III et l'évaluation d'ensemble du stage.

volet III

respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le/la FT et le/la FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par l'ETU.

Appréciations à utiliser pour les catégories du volet III.

OUI
NON

ACQUIS
NON ACQUIS

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le/la FT et/ou le/la FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- ◆ L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le/la FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- ◆ Les manquements de l'ETU sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage de 3 semaines, se référer aussi à la partie « Evaluation » du chapitre « Présentation générale des stages en responsabilité » dans cette brochure.

nota bene

L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise à l'ETU par le/la FU. Ce document est conservé par l'ETU. Il est une pièce importante dans le portfolio qui accompagne les stages en responsabilité durant l'année de CCEP.

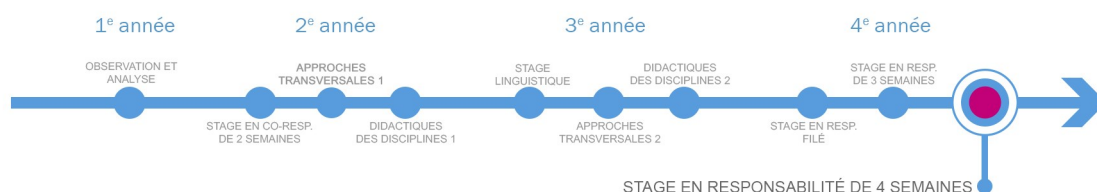
stage en responsabilité de 4 semaines

dates du stage
du 25 avril au 20 mai 2022

tripartite préparatoire
mercredi 6 avril 2022

journée de coformation
vendredi 6 mai 2022

documents de stage sur la page WEB
<https://www.unige.ch/iufe/fep/stages-en-responsabilite/>



orientation générale

Ce stage est le dernier et le plus long stage compact de la formation.

Il prépare les ETU à la pratique professionnelle qui les attendent en leur offrant l'opportunité d'exercer la profession *dans son intégralité*. Une présence à 100% dans la classe leur permet de participer pleinement à la vie de la classe, de l'école et de l'établissement.

La responsabilité des ETU porte tant sur les savoirs enseignés et l'appropriation de ceux-ci par les élèves que sur le bon fonctionnement de la classe de manière générale. C'est aussi l'occasion pour les ETU de s'intéresser et de prendre part à la dimension administrative du travail de l'enseignant-e et aux relations entretenues au-delà de celles directement présentes dans la classe (parents, collègues, directeur, autre).

Dans le cadre de ce stage, les ETU prennent en charge le programme prévu par les FT pour la période d'enseignement concernée. Le cas échéant, ils/elles proposent des activités personnelles en tenant compte du programme suggéré et en discussion avec les FT.

Dans la mesure du possible, la responsabilité des ETU est assimilable à celle des FT. Elle leur revient à 100% dès le début du stage.

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité, les objectifs spécifiques du stage de 4 semaines permettent aux ETU de (d') :

objectifs spécifiques

gérer la classe en continu sur les plans
organisationnel, didactique et relationnel

porter un regard spécifique sur 3 domaines
(voir ci-dessous pour le choix de ces domaines)

adopter une position réflexive sur sa pratique au travers
de son expérience, de celle de son/sa FT et des savoirs
accumulés au cours de son parcours de formation.

nota bene

Au cours d'au moins un des trois stages en responsabilité, les ETU profitent de l'un des enseignements dispensés dans leur classe de stage pour intégrer une activité d'enseignement intégrant des outils numériques (voir aussi p. 10 ci-dessus). FT et FU facilitent cette mise en pratique mais ne sont pas responsables de son évaluation. Durant l'année, un entretien est effectué avec l'un-e des FT sur l'enseignement de la dimension *Médias* du PER Numérique. Il est recommandé de réaliser cet entretien avec le-la FT du stage de 3 semaines.

choix des 3 domaines

Ce choix permet à l'ETU d'être plus attentif à trois domaines d'enseignement, choisis en fonction de besoins personnels (disciplines peu exercées ; intérêts) et/ou des spécificités du contexte. Deux démarches sont envisageables pour procéder au choix demandé :

démarche 1

Trois disciplines scolaires dont au moins une dite « seconde » (musique, arts plastiques, éducation physique, histoire, géographie ou sciences). Exemples :

- ♦ mathématique, lecture et musique;
- ♦ français II, histoire et éducation physique.

démarche 2

Deux disciplines scolaires dont au moins une dite « seconde » (voir ci-dessus) **ET** un domaine dit « transversal ». Exemples :

- ♦ mathématique, histoire et organisation d'une journée sportive;
- ♦ français, arts plastiques et gestion/animation d'un conseil de classe;
- ♦ français, sciences et différenciation.

déroulement

trois étapes

1 anticipation

- ♦ Avant le début du stage, l'ETU passe **une journée d'observation** (ou équivalent) en classe. A cette occasion, le/la FT communique à l'ETU le programme qu'il prévoit pour la durée du stage afin qu'il puisse se documenter.
- ♦ En outre, le/la FT convient avec l'ETU du temps à sa disposition pour des projets qui lui seront propres, éventuellement les activités d'enseignement en lien avec **l'éducation numérique**. Enfin, ETU et FT discutent les premières modalités d'enseignement et d'intervention de l'ETU.
- ♦ Avant le début du stage, ETU, FT et FU sont convoqués à une **tripartite préparatoire du stage**, suivie d'un temps de travail en groupes. Ce temps vise une plus grande adéquation entre le stage et la progression de l'ETU dans une démarche d'intégration de ses savoirs professionnels au long de l'année.
- ♦ ETU et FT remplissent conjointement **la « feuille de route »** à leur disposition. Ils y précisent leurs engagements réciproques (besoins de formation, collaboration, communication, régulation), les objets d'enseignement retenus (objectifs, activités) et les trois domaines retenus comme objectifs spécifiques (ce choix est confirmé lors de la tripartite intermédiaire).

délai à respecter !

Au plus tard avant la tripartite formative, l'ETU remet **une copie de sa feuille de route à son/sa FT et son/sa FU**. Dans certains cas, le/la FU est amené à demander un bref complément à ce document pour aider l'ETU et le/la FT à affiner et faciliter les conditions initiales du stage.

nota bene

Durant le stage, l'ETU assume la responsabilité de la classe en l'absence du/de la FT, au minimum durant la journée de coformation, pendant laquelle le/la FT est présent à l'Université.

Au cœur du bilan de stage :
une analyse réflexive théorisée!

3 bilan

L'ETU effectue un retour sur le fonctionnement du stage et mène une réflexion sur le contenu enseigné.

Il participe ensuite à la réunion tripartite d'évaluation certificative qui se tient en principe sur le lieu du stage.

À cette occasion, l'ETU présente **une analyse portant sur l'enseignement mené en classe**. Il/elle sélectionne une problématique en lien avec les objectifs spécifiques du stage.

2 pratique

L'ETU **tient la classe à 100%**, dans une logique de responsabilité maximale, selon des modalités à adapter à la situation particulière de la classe. Il/elle se charge de développer et de mettre en œuvre le contenu de formation défini dans la « feuille de route ».

En début de stage et si nécessaire, ETU et FT peuvent recourir aux deux modalités suivantes :

- ♦ L'ETU « se teste », prenant en charge quelques moments de la vie de la classe (environ 50%). La tenue de la classe est alors co-préparée entre ETU et FT.
- ♦ La classe est prise en charge à 100% par l'ETU mais, pendant quelques jours (2-4 jours maximum), l'enseignement est co-préparé avec le/la FT.

Dans tous les cas, le plus rapidement possible, l'ETU **planifie seul-e le travail**. Par sécurité cependant et selon convenance entre eux, il/elle peut soumettre ses préparations à son/sa FT après préparation.

Il assume la responsabilité complète de la classe durant **au moins 14/16 jours dont 12 en continu** (trois semaines).

Durant le stage, l'ETU participe à plusieurs **moments de régulation avec le/la FT**. Les deux partenaires se rencontrent pour une réunion formelle de réflexion par semaine (au moins), s'appuyant sur les instruments d'observation fournis.

Durant la 2^{ème} semaine du stage (idéalement), l'ETU participe à une **réunion tripartite avec son/sa FT et le/la FU** qui le suit. Cette réunion a lieu dans la classe où se déroule le stage (sauf exception) ; elle permet un bilan de la première partie du stage et une mise en perspective de sa fin en recherche de possibles régulations. A cette occasion, les objectifs généraux et spécifiques du stage peuvent être précisés en fonction de la progression de l'ETU.

évaluation

formative

Durant le stage, l'ETU et son/sa FT se réunissent régulièrement pour discuter des objectifs généraux et spécifiques du stage explicités dans l'**instrument d'évaluation formative** (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Celui-ci est destiné à la fois à l'ETU et au/à la FT. En plus de faciliter l'observation de la classe par l'ETU, il privilégie la confrontation entre son autoévaluation et l'observation du/de la FT.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

diriger le regard

L'observation porte sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du stage. Ceux-ci relèvent de la progression des enseignements dispensés, de l'apprentissage des élèves et des démarches d'évaluation mises en place (formative et/ou certificative).

Chaque catégorie est observée sans pour autant que tous les items soient évalués pour eux-mêmes ; les items précisent le contenu à observer, dirigent le regard.

nota bene

Le/la FT note ses observations, ses commentaires et des conseils destinés à son/sa stagiaire. Il/elle les lui communique au fur et à mesure du stage. Dans une perspective formatrice et afin de pouvoir attester d'une progression en cours de stage, il/elle s'assure d'avoir observé toutes les catégories de l'instrument **au moins deux fois en cours de stage**. En outre, l'observation de l'ETU alimente les rencontres de régulation (bi- ou tripartite) en cours de stage et permet de remplir plus aisément les documents de l'évaluation certificative.

certificative

La certification du stage de 4 semaines comporte trois volets complémentaires (voir ex. dans la partie « Documents utiles » de cette brochure). Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires.

volet I prise en charge de la classe ^{ft}

Ce premier volet, certificatif, relève du/de la FT qui évalue le travail de l'ETU en fin des **3-4** semaines de stage. Les critères évalués pour le volet I de l'évaluation certificative correspondent aux dimensions évaluées de manière formative tout au long du stage (objectifs généraux et spécifiques).

volet II analyse de la pratique ^{fu}

Le volet II relève du/de la FU qui évalue l'analyse de pratique réflexive menée lors de la réunion tripartite certificative par l'ETU. Environ **15 minutes** sont réservées à ce temps d'analyse, suivi par un échange entre les trois partenaires.

Parmi les situations vécues durant le stage, l'ETU sélectionne une activité d'enseignement ou situation de vie quotidienne en vue d'une analyse plus approfondie. La situation renvoie à une **problématique professionnelle** qui peut concerner une réussite tout autant qu'une difficulté (ce choix n'influence en aucun cas l'évaluation certificative).

La problématique peut concerner l'ETU ou d'autres partenaires : élèves, FT, collègues, directeur/trice ou parents. Elle peut être en lien avec un des trois domaines retenus ou non. Elle met en évidence la **dimension identitaire et professionnelle de l'ETU**. Elle lui permet d'interroger sa professionnalité naissante, au cœur de la multitude de savoirs auxquels il/elle s'est confronté durant son stage et sa formation, qui feront son quotidien par la suite.

Concrètement, l'ETU met en évidence la **complexité de la situation** retenue et relève ses enjeux professionnels (didactiques et/ou transversaux). Dans son analyse, l'ETU articule des observations et des constats réalisés en cours de stage avec une **prise de distance critique**. Il/elle met en évidence à la fois les compétences qu'il a acquises et les manques dont il/elle est conscient-e. Son argumentation met en évidence une appropriation-intégration de savoirs divers (concepts, prescriptions, contenus de formation préalables). Son propos met en perspective la suite de son parcours professionnel et propose des pistes de régulation.

volet III respect du dispositif ^{ft&fu}

Le volet III repose sur une évaluation conjointe entre FT et FU. Celle-ci prend place lors de la réunion tripartite certificative. Les trois partenaires reviennent sur la cohérence (existante ou non) entre les trois volets, de manière à affiner l'évaluation du travail de l'ETU et de son évolution.

Sur la base des trois volets, le/la FU remplit la fiche récapitulative du stage, signée par les trois partenaires en fin de réunion tripartite certificative.

La notion de « problématique », au cœur de l'évaluation des stages fait l'objet d'un travail spécifique durant les SARP.

Par exemple, la problématique s'inscrit dans le cadre de questions relatives à l'évolution de l'enseignement et/ou de certains élèves; la planification/réalisation des activités; les régulations effectuées; l'évaluation, etc.

évaluation

critères / objectifs

volet I prise en charge de la classe

Ce premier volet complété par le/la FT, correspond aux catégories et sous-catégories propres aux documents de stage.

Catégorie I : Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne. *Sous-catégories* : conduite de la classe, gestion de l'autorité.

Catégorie II : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe. *Sous-catégories* : conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement.

Catégorie III : Développement des relations avec l'ensemble des partenaires. *Sous-catégories* : avec les élèves et le groupe-classe, avec le/la FT et les autres partenaires.

Catégorie IV : Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités. *Sous-catégories* : implication, attitudes personnelles

Catégorie V : Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe pour les disciplines retenues. *Sous-catégories* : anticipation et préparation, déroulement, bilan et régulation, prise en compte de l'évolution générale de la classe

volet II analyse de la pratique

Le deuxième volet, complété par le/la FU, correspond aux critères suivants :

- ◆ présentation et explicitation du choix et déroulement de la situation retenue et de la problématique sous-jacente,
- ◆ mise en évidence de la complexité de la situation et discussion de ses enjeux professionnels (problématisation),
- ◆ mise en évidence dans la situation discutée d'une appropriation/intégration de savoirs divers (éléments théoriques, prescriptions institutionnelles, références à des contenus de cours antérieurs),
- ◆ présence d'illustrations et d'exemples évocateurs (documents présentés mais aussi événements anecdotiques ayant provoqué un point d'analyse),
- ◆ analyse et justification des compétences et des préoccupations constatées au travers de la situation,
- ◆ évocation des régulations possibles en vue d'une autre mise en pratique (au niveau des élèves et/ou de l'enseignant-e),
- ◆ prise de distance effectuée, mise en évidence de la dimension identitaire et professionnelle,
- ◆ clarté dans la structuration de la présentation et la formulation de la réflexion.

volet III respect du dispositif

L'évaluation certificative du volet III, évaluation conjointe entre FT et FU, concerne les critères suivants :

- ◆ prise de contact avec le/la FT, présence en classe de l'ETU avant le stage (1 journée ou équivalent),
- ◆ définition conjointe du programme enseigné durant le stage en lien avec les objectifs spécifiques, notamment choix des trois domaines,
- ◆ remise de la feuille de route complétée au/à la FU,
- ◆ choix communs (FT et ETU) et planification des modalités d'organisation du stage,
- ◆ mise en œuvre de l'enseignement dans une posture de responsabilité « autonome »,
- ◆ tenue de classe durant au moins 14 jours dont 12 ininterrompus,
- ◆ en principe, tenue de classe en l'absence du/de la FT durant une ou deux journées,
- ◆ participation à au moins une rencontre formelle bipartite par semaine et aux réunions tripartites pendant et après le stage,
- ◆ respect du contexte et du contrat du stage (ponctualité, disponibilité, implication, etc.).

évaluation

mise

Pour réussir son stage de 4 semaines, l'ETU doit obtenir l'appréciation « acquis » pour chacun des trois volets, évalués selon les modalités détaillées ci-dessous.

TS
très satisfaisant
S
satisfaisant
MS
minimalement satisfaisant
NS
non satisfaisant

Appréciations à utiliser pour les catégories et sous-catégories du volet I et du volet II.

volet I

prise en charge de la classe

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FT en trois temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacune des sous-catégories;
- ◆ 2^{ème} temps : l'évaluation porte sur les catégories générales du rapport;
- ◆ 3^{ème} temps : le/la FT apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique d'une part que les catégories sont jugées TS, S ou MS au minimum et que, d'autre part, l'évaluation des sous-catégories ne comporte pas plus de 2 NS.

concrètement...

Chaque catégorie du rapport est accompagnée d'un commentaire soulignant les forces et faiblesses de l'ETU et suggérant d'éventuelles pistes de régulation.

Le/la FT complète le document d'évaluation certificative avant la réunion tripartite bilan.

volet II

analyse de la pratique

L'évaluation certificative repose sur un jugement professionnel qualitatif du/de la FU en deux temps, basé sur l'échelle de satisfaction (TS/S/MS/NS).

- ◆ 1^{er} temps : l'évaluation porte sur chacun des items du rapport;
- ◆ 2^{ème} temps : le/la FU apprécie l'ensemble du stage en cochant une des deux cases prévues à cet effet à la fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte pas plus de 1 NS.

concrètement...

Le/la FU analyse la prestation de l'ETU en cours de séance et fait part de son évaluation à ses deux partenaires avant la fin de la séance. Suite à la séance, il/elle s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant et rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

Appréciations à utiliser pour l'évaluation d'ensemble de chacun des volets I, II, III et l'évaluation d'ensemble du stage.

volet III

respect du dispositif

Ce troisième volet repose sur un jugement professionnel qualitatif conjoint posé par le/la FT et le/la FU qui attribuent l'appréciation *oui* ou *non* pour chaque item du rapport.

Sur la base de leurs appréciations, FT et FU apprécient le respect du dispositif en cochant une des deux cases prévues à cet effet en fin du rapport : « acquis » ou « non acquis ».

L'« acquis » du stage implique que l'évaluation des items de l'instrument ne comporte aucun *non*, attestant que le dispositif a été respecté par l'ETU.

Appréciations à utiliser pour les catégories du volet III.

OUI
NON

ACQUIS
NON ACQUIS

en cas de difficulté...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation finale de l'un ou l'autre volet par le/la FT et/ou le/la FU ou en cas de désaccord entre FT et FU, ces derniers sursoient à la certification et contactent les responsables académiques des stages (RS). Ils peuvent alors recourir à l'une des solutions suivantes :

- ◆ L'analyse menée avec les RS permet de résoudre positivement l'hésitation concernant le volet posant problème. Dans ce cas, le volet est évalué comme « acquis » ; toutefois, l'hésitation donne lieu à un commentaire formatif transmis par le/la FU, si nécessaire en lien avec les RS.
- ◆ Les manquements de l'ETU sont jugés trop importants. Dans ce cas, le volet est évalué « non acquis » et, par conséquent, le stage est jugé « non acquis ».

En cas de « non acquis » au stage de 4 semaines, se référer aussi à la partie « Evaluation » du chapitre « Présentation générale des stages en responsabilité » dans cette brochure.

nota bene

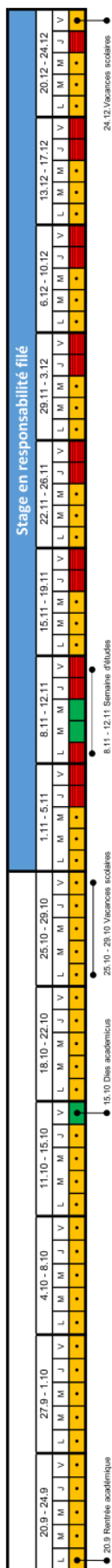
L'original des trois volets ainsi que la fiche récapitulative restent à l'université. Une copie du dossier complet est remise à l'ETU par le/la FU. Ce document est conservé par l'ETU. Il est une pièce importante dans le portfolio qui accompagne les stages en responsabilité durant l'année de CCEP.

temporalités

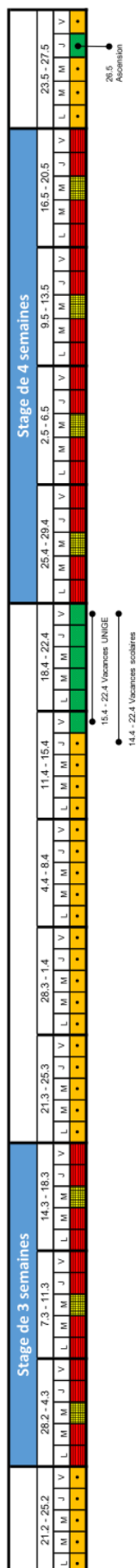
Légende

- journée de présence à l'université selon les horaires des cours
- journée de présence sur le terrain selon les horaires scolaires; cours possibles à l'université après 16h
- demi-journée de présence sur le terrain - le mercredi matin - au cycle moyen (selon horaire du formateur de terrain)
- journée libre

ccep



ccep



repères temporels des stages en responsabilité

	Stage filé	Stage 3 semaines	Stage 4 semaines
Semestre	automne	printemps	printemps
Dates	04.11 – 24.12.2021*	28.02 – 18.03.2022	25.04 – 20.05.2022
Volume total de jours de stage	16 jours	12 jours	16 jours
Forme de répartition du volume total de jours	forme filée: deux jours par semaine durant 8 semaines*	forme compacte: 4 jours par semaine, y compris le mercredi matin, durant 3 semaines	forme compacte: 4 jours par semaine, y compris le mercredi matin, durant 4 semaines
Observation en classe avant le stage	1 journée (ou équivalent)		
Temps de présence en classe exigé	16 journées complètes	12 journées complètes	16 journées complètes
Temps minimal en responsabilité complète	au moins 14/16 jours dont 12 en continu	au moins 10/12 jours dont 8 en continu	au moins 14/16 jours dont 12 en continu
Tripartite préparatoire	mercredi 20.10.2021 18h-19h30	mercredi 23.02.2022 18h-19h30	mercredi 06.04.2022 18h-19h30
Tripartite formative	tripartite en duos (semaine du 22.11.2021)**	tripartite individuelle (semaine du 07.03.2022)**	tripartite individuelle (semaine du 02.05.2022)**
Tripartite certificative	tripartite individuelle (dès le 10.01.2022)	tripartite individuelle (dès le 21.03.2022)	tripartite individuelle (dès le 23.05.2022)
Journée de coformation	vendredi 19.11.2021 8h30-16h	vendredi 04.03.2022 8h30-16h0	vendredi 06.05.2022 8h30-16h
Collèges FT-FU (le cas échéant)	Mercredi 01.06.2022 *** 8h-16h		

*En raison du fait qu'en 2021-2022 le dernier jour d'ouverture des écoles avant Noël est le *jeudi* 24 décembre, la deuxième semaine de stage (semaine du 8 novembre qui correspond à la semaine d'études à l'Université) est exceptionnellement une semaine de 3 jours (jeudi, vendredi + à choix: lundi ou mardi).

**Les semaines des tripartites formatives sont mentionnées à titre d'orientation générale. Les dates sont agendées par les trois partenaires (FT, ETU, FU) en fonction de leurs possibilités, en principe au milieu du stage.

*** Afin d'éviter les éventuels problèmes d'agenda, les FT amenées à participer à un collège pourront bénéficier d'un remplacement du SEREP, dans le cadre des heures de décharge prévues par le partenariat entre la FEP et la DGE0 pour la participation des enseignant-es aux événements de la FEP.

semestre d' **planning** **des SARP**

automne

2021-2022

Jours	Dates	Horaires	Événement	Salles
ME	22.09.2021	18h-20h	Entrée en CCEP	Auditoire B106 (Uni Bastions)
ME	29.09.2021	18h-19h30	SARP 1	Salles SARP
ME	06.10.2021	18h-19h30	SARP 2	Salles SARP
Semaine du 11 au 15.10.2021			Communication des attributions du stage filé (bureau d'organisation des stages)	
ME	20.10.2021	18h-19h30	SARP 3 Tripartite préparatoire du stage filé (FT, ETU, FU)	M R150, 1130, 1193, 2160, 2170 (+ salles SARP)
ME	17.11.2021	18h-19h30	SARP 4	Salles SARP
VE	19.11.2021	8h30-16h	Coformation du stage filé 08h-10h : MS 130 10h-12h : PS05, PS06, M3141, M5020 13h-16h : M3141, M3341, M3393, M4389 14h-16h : U300 (Uni Dufour)	
ME	01.12.2021	8h-19h30	SARP 5	Salles SARP
ME	15.12.2021	18h-19h30	SARP 6	Salles SARP

salles sarp

M 3389, M 3393, M 4389, M 4393, M 5220

planning des Sarp

semestre de
printemps

2021-2022

Jours	Dates	Horaires	Événement	Salles
Semaine du 31.01.2022 au 04.02.2022			Communication des attributions du stage de 3 semaines (bureau d'organisation des stages)	
ME	23.02.2022	18h-19h30	SARP 7 Tripartite préparatoire du stage de 3 semaines (FT, ETU, FU)	M S030, 1130, 2140, 1193, 2130 (+ salles SARP)
ME	02.03.2022	18h-19h30	SARP 8	Salles SARP
VE	04.03.2022	8h30-16h00	Coformation du stage de 3 semaines 08h-10h : M 1170 10h-12h : M 3141, 3393, 4389, 4393 13h-16h : M 3141, 3393, 4389, 4393 14h-16h : M S150	
Semaine du 14 au 18.03.2022			Communication des attributions du stage de 4 semaines (bureau d'organisation des stages)	
ME	16.03.2022	18h-19h30	SARP 9	Salles SARP
ME	06.04.2022	18h-19h30	SARP 10 Tripartite préparatoire du stage de 4 semaines (FT, ETU, FU)	1150, 1160, 1193, 2193, 2130 (+ salles SARP)
ME	27.04.2022	18h-19h30	SARP 11	Salles SARP
VE	06.05.2022	8h30-16h	Coformation du stage de 4 semaines 08h-10h : M 1170 10h-12h : M 3141, 3393, 4389, 4393 13h-16h : M 3141, 3393, 4389, 4393 14h-16h : M S150	
ME	18.05.2022	18h-19h30	SARP 12	Salles SARP
ME	25.05.2022	18h-19h30	SARP 13	Auditoire M S160 + Salles SARP
ME	01.06.2022	8h-16h	Collèges FT—FU	M 3141
Durant la session d'examens			Journée mini-colloques	à définir

salles sarp

M 3389, M 3393, M 4389, M 4393, M 5220

**documents
utiles**

documents d'évaluation exemples

nota bene

L'utilisation de ces documents est exclusivement réservée aux FT, aux FU et aux ETU. Les Directions d'établissement peuvent prendre connaissance du résultat de l'évaluation du stage, mais les détails de l'évaluation enregistrés dans les documents sont confidentiels et sont strictement réservés à la formation.

instrument d'évaluation formative

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé (F4P10891)
INSTRUMENT D'EVALUATION FORMATIVE
A l'usage du/de la formateur-trice de terrain et du/de la stagiaire

Formateur-trice de terrain (FT) : _____
Stagiaire : _____

OBJECTIFS GENERAUX	Commentaires / suggestions
1. Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne 1.1. Conduite de la classe - accueillir les élèves à leur arrivée en classe - organiser l'équipement des élèves des activités prévues et de leurs déplacements - assurer l'organisation des passages entre différentes formes de travail et assurer le transfert entre les activités - proposer en compte l'hétérogénéité au sein du groupe classe, composer et gérer les activités en fonction des besoins différenciés des élèves (plans en difficulté, différences interculturelles) - assurer et organiser les formes les plus appropriées de gestion des activités (travail individuel, de duo, de groupe, collectif) - composer et gérer des situations de socialisation et de gestion collective de la vie de la classe (conseil de classe, lieu de régulation) - assurer l'organisation de l'espace et l'organisation du matériel en fonction des activités - en cas d'urgence, développer une capacité à faire des choix immédiats et à prendre des décisions - contribuer au développement du sens des responsabilités, de la solidarité, du développement de l'autonomie et du respect d'autrui	
2. Gestion de l'élève - assurer l'insertion des élèves à l'égard du comportement des élèves - être attentif dans ses interventions - être capable de formuler et de contrôler dans ses exigences - respecter et faire respecter les règlements de la classe et de l'école	

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

feuille de route

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé
« FEUILLE DE ROUTE »

Stagiaire : _____
Formateur-trice universitaire (FU) : _____
Formateur-trice de terrain (FT) : _____
Ecole : _____
Dates du stage : _____

1. Conduite et caractéristiques du lieu de stage et attentes du/de la FT

2. Date des lieux du/de la stagiaire (preconception / conférence, possibilité de développement personnel)

3. Calendrier des présentations en classe et des révisions de régulation entre le/la stagiaire et le/la FT

4. Enseignements proposés (objectifs généraux, documents de référence)

5. Date du plan de la responsabilité phase de la classe

6. Date du plan des deux disciplines relevantes

7. Document annexé : journal pédagogique à remplir à la fin de l'enseignement primaire dans les deux disciplines (développement personnel, identité culturelle, matériel et organisation)

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation certificative (résultat final)

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé
EVALUATION CERTIFICATIVE

2019-2020

Stagiaire : _____
Formateur-trice universitaire (FU) : _____
Formateur-trice de terrain (FT) : _____
Ecole : _____
Dates du stage : _____

REPORT DES EVALUATIONS CERTIFICATIVES POUR LES TROIS VOILETS

VOILET I : Prise en charge de la classe (certification FT)	ACQUIS	NON ACQUIS
VOILET II : Analyse de la pratique (certification FU) <td>☐</td> <td>☐</td>	☐	☐
VOILET III : Respect du dispositif (certification conjointe FT-FU)	☐	☐
RESULTAT DU STAGE	☐	☐

DATES ET MOMENTS

Date de la signature certificative : _____

Signature du/de la stagiaire : _____

Signature du/de la FT : _____

Signature du/de la FU : _____

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation certificative volet I: prise en charge de la classe

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé
VOILET I : Prise en charge de la classe
Evaluation co-signée du/de la FT

2019-2020

Formateur-trice de terrain (FT) : _____
Stagiaire : _____

OBJECTIFS	Appréciation	Commentaires / suggestions
1. Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne 1.1. Conduite de la classe - accueillir les élèves à leur arrivée en classe - organiser l'équipement des élèves des activités prévues et de leurs déplacements - assurer l'organisation des passages entre différentes formes de travail et assurer le transfert entre les activités - proposer en compte l'hétérogénéité au sein du groupe classe, composer et gérer les activités en fonction des besoins différenciés des élèves (plans en difficulté, différences interculturelles) - assurer et organiser les formes les plus appropriées de gestion des activités (travail individuel, de duo, de groupe, collectif) - composer et gérer des situations de socialisation et de gestion collective de la vie de la classe (conseil de classe, lieu de régulation) - assurer l'organisation de l'espace et l'organisation du matériel en fonction des activités - en cas d'urgence, développer une capacité à faire des choix immédiats et à prendre des décisions - contribuer au développement du sens des responsabilités, de la solidarité, du développement de l'autonomie et du respect d'autrui		
2. Gestion de l'élève - assurer l'insertion des élèves à l'égard du comportement des élèves - être attentif dans ses interventions - être capable de formuler et de contrôler dans ses exigences - respecter et faire respecter les règlements de la classe et de l'école		

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation certificative volet II: analyse de la pratique

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé
VOILET II : Analyse de la pratique
Evaluation co-signée du/de la FU

2019-2020

Formateur-trice universitaire (FU) : _____
Stagiaire : _____

OBJECTIFS	Appréciation	Commentaires / suggestions
1. Présentation, application et pertinence de la problématique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique		
2. Analyse de la problématique de l'enseignement et des apprentissages des élèves - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique		
3. Mise en perspective de la problématique de la pratique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique		
4. Mise en perspective de la problématique de la pratique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique - analyser et évaluer les pratiques d'analyse de la pratique		
5. Date de la classe		
6. Conduite de la présentation et date de la formation de la classe		
RESULTAT DU VOILET II	☐	☐

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

évaluation certificative volet III: respect du dispositif

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé
VOILET III : Respect du dispositif
Evaluation co-signée du/de la FT et du/de la FU

2019-2020

Formateur-trice de terrain (FT) : _____
Formateur-trice universitaire (FU) : _____

OBJECTIFS	Oui / Non	Commentaires / suggestions
1. Prise en compte de la FT, présence en classe pendant une période ou pendant tout le stage		
2. Définition du programme à enseigner et compte des modalités d'enseignement prévues		
3. Établissement d'un calendrier et mise au point des modalités d'enseignement de la FT et de la FU		
4. Remise de la feuille de route et du premier plan de la classe		
5. Définition des modalités de travail de la classe et du stage		
6. Prise en compte de la semaine des activités d'enseignement prévues de la classe (responsabilité à l'ETU)		
7. Date de la classe		
8. Participation aux réunions de travail de la classe et de la FU		
9. Respect du matériel et du matériel de la classe (personnel, matériel, matériel, matériel)		
10. Prise d'information et d'information avec la FT au sujet de la planification de la classe et du stage		
RESULTAT DU VOILET III	☐	☐

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

attestation de présence

Formation en enseignement primaire
Stage en responsabilité filé
ATTESTATION DE PRESENCE

2019-2020

Période du stage : du 20 octobre au 20 décembre 2019 (12 jours / semaines)

Dans le cadre du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés primaires et préscolaires (CCPEP), la formation-trice de terrain certifie avoir assuré dans sa classe, pendant la période susmentionnée, l'activité de l'élève.

Cette attestation est indispensable pour la validation du stage. Le/la formateur-trice de terrain et l'élève doivent la compléter, la dater et la co-signer. Cette attestation fait partie du dossier d'évaluation du stage (« Rapport de stage »). L'élève garde une copie personnelle de l'attestation de sa classe. L'original doit être remis au secrétariat des stages de la F4P, Bureau 3103 à l'ETU avant le **jeudi 14 janvier 2020 au plus tard**.

ETUDIANT
NOM : _____
Date et signature : _____

FORMATION-TRICE DE TERRAIN
NOM : _____
Date et signature : _____

FORMATION-TRICE UNIVERSITAIRE
NOM : _____
Date et signature : _____

REMARQUES : _____

Fin de l'année 2019-2020
Date de l'évaluation : _____
Lieu : _____

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Au plan administratif, **immédiatement après la fin du stage**, une attestation de présence doit être complétée par le/la FT et co-signée par le/la FT et l'ETU. Ce document est remis par l'ETU au secrétariat des stages dans l'original (les copies ne sont pas acceptées). Ce document permet d'enregistrer que le stage a bien eu lieu (indépendamment de son évaluation) et constitue la base de calcul des indemnités dues au/à la FT.

Au cours de l'année 2020-2021 des formulaires d'évaluation en ligne ont été introduits pendant la crise sanitaire du COVID-19. Cette modalité de transmission des données liées à l'accomplissement et à l'évaluation des stages est maintenue en 2021-2022. Des documents de référence, avec le détail des différentes rubriques, sont mis à disposition sur le site web des stages en responsabilité.

compétences

maîtriser et exercer la profession d'enseignant

- 1** Enseigner est un métier qui s'exerce dans le cadre d'une organisation publique ou privée à laquelle il appartient de prescrire les finalités de l'enseignement et de structurer le cursus, souvent de définir de façon plus ou moins détaillée des programmes et des horaires plus ou moins contraignants, parfois de proposer ou d'imposer des démarches didactiques et des moyens d'enseignement. La formation doit préparer à respecter les cahiers des charges fixés par les organisations scolaires tout autant qu'à faire évoluer le métier vers davantage d'autonomie et de responsabilité. On visera donc à former des professionnels capables de penser et d'agir de façon juste et efficace à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques.

réfléchir sur sa pratique, innover, se former

- 2** La formation visera à former des praticiens capables d'analyser leur action et de l'infléchir au gré de l'expérience. Cette compétence s'acquiert par un rapport théorique – distancié, étayé par des grilles d'intelligibilité – au travail observé et vécu dès le début de la formation initiale. Cette dernière tendra à leur donner les moyens scientifiques et cliniques d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Cette orientation suppose non seulement une capacité d'analyse et de décision, mais également des attitudes : prise de risques, capacité de reconnaître ses erreurs, de demander de l'aide, d'identifier ses besoins de formation en termes de développement de sa propre personne et d'enseignant en devenir, autant que sur le plan de la maîtrise des savoirs théoriques.

maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques

- 3** Le but de la formation est de faire passer les étudiants de la maîtrise personnelle des connaissances et des savoir-faire disciplinaires à leur mise en œuvre en situation didactique et à leur appropriation active par les élèves. Cela suppose une familiarisation avec les contenus d'enseignement conçus comme élaborations complexes, historiquement constituées, contraintes par le système d'enseignement, puis l'appropriation de concepts, de savoirs et de savoir-faire relevant, au premier chef, des didactiques des disciplines, mais aussi de la didactique comparée et des différentes approches consacrées aux processus de l'enseignement et de l'apprentissage dans les contextes scolaires ou, encore, aux dimensions pluri- ou interdisciplinaires.

se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes

- 4** Les savoirs accumulés par les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre guider pas à pas la pratique pédagogique. Ils constituent en revanche une référence essentielle : au stade de la planification didactique globale, de la préparation de séquences particulières, de l'adoption d'un mode de gestion de classe adapté aux objectifs globaux et spécifiques assignés à la scolarité primaire, aux contextes de classe et aux caractéristiques des élèves, puis, au moment de l'analyse et de l'interprétation de l'expérience permettant la régulation de l'action sur le vif ou son ajustement différé en présence de situations analogues.

assumer la dimension éducative de l'enseignement

- 5** La formation des enseignants à l'Université les préparera à intégrer à leur action didactique et pédagogique les dimensions de socialisation et d'éducation qui figurent dans les objectifs de l'école, notamment les orientations générales des plans d'études ou les lois sur l'instruction publique. La formation favorisera une prise de conscience des valeurs et attitudes véhiculées par les contenus et les pratiques de l'enseignement. Elle sensibilisera à la diversité culturelle, aux différences sexuelles, éthiques, sociales et religieuses, aux exclusions qu'elles provoquent. Les futurs enseignants seront amenés à réfléchir à leur rôle dans ce domaine, même s'il est bien entendu qu'ils partagent cette responsabilité avec d'autres professionnels et les familles.

compétences

concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement

- 6 Le rôle des enseignants est de favoriser les apprentissages des élèves, leur développement – intellectuel, psychique, moral, social, physique – et la construction de leur identité, dans le sens des objectifs de l'institution scolaire aussi bien que de leurs trajectoires personnelles. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser les processus d'enseignement : s'approprier les savoirs disciplinaires, savoir planifier des progressions, construire des séquences didactiques et les conduire, gérer un groupe, évaluer, négocier avec les parents et les collègues, etc. Mais la valeur de ces moyens se juge au niveau des destinataires, les élèves. Prendre en compte celui qui se forme dans la triade élève-savoir-enseignant, c'est s'intéresser à ses processus d'apprentissage, ses modes d'appropriation de la connaissance, ses acquis, l'usage qu'il peut faire de ses connaissances, les rapports qu'il entretient avec l'école et les savoirs, ses ancrages culturels.

prendre en compte la diversité des élèves

- 7 La diversité des élèves est une donnée de base de l'activité enseignante. La formation préparera à comprendre et gérer cette diversité, tant au plan des systèmes de pensées et de valeurs (sensibilisation aux dimensions interculturelles) qu'au plan pratique (différenciation, intégration, inclusion).

assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement

- 8 Œuvrer dans le champ éducatif, c'est apprendre à travailler sur ses émotions et affects. La formation rendra les étudiants attentifs à leurs mécanismes de défense, au poids de leur éducation et de leur histoire dans leurs attitudes et réactions, afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur développement personnel. En les aidant à renforcer leur identité, à conquérir solidité et stabilité, la formation devrait permettre d'affronter la complexité, l'incertitude, les conflits, l'échec, de comprendre les dynamiques de groupes, le fonctionnement des organisations.

intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne

- 9 Enseigner, c'est concilier les objectifs de l'institution, ses propres valeurs et les projets de l'élève. C'est respecter en tout temps la liberté de conscience et d'expression, l'identité, la sphère privée, les valeurs de l'élève et de ses proches ; c'est renoncer à toute stratégie d'enseignement, aussi puissante soit-elle, qui menacerait l'intégrité et le développement des personnes. La formation donnera une dimension éthique aux compétences et l'intégrera au fonctionnement en situation.

travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels

- 10 Aucun enseignant ne saurait à lui seul résoudre tous les problèmes. Sa formation le rendra capable de coopérer avec d'autres enseignants, avec les parents, avec divers spécialistes (psychologues, logopédistes, travailleurs sociaux, infirmières scolaires, par exemple). Elle le préparera à concevoir, négocier et mettre en œuvre une division du travail ou une action collective, à travailler en équipe, à participer à la vie de l'établissement, à gérer des projets communs.

se servir à bon escient des technologies

- 11 L'informatique, les réseaux et les technologies multimédias mettent des outils sans cesse renouvelés à la disposition des enseignants, qui doivent les connaître et savoir s'en servir de façon pertinente et critique, à la fois pour accroître l'efficacité de leur enseignement aux niveaux didactique et pédagogique et pour familiariser leurs élèves avec ces approches.

entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs

- 12 La formation des enseignants à l'Université favorisera une prise de distance par rapport à l'institution scolaire, aux contenus et modalités de l'enseignement. Elle visera, comme toute autre formation universitaire, à donner les moyens d'une interrogation autonome et critique des savoirs, des valeurs et des institutions.



Règlement interne des stages

Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire (BSEP)

Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP)

Conformément au principe constitutionnel de l'égalité des genres, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment la femme ou l'homme.

Article 1. Dispositions générales et organisation

1.1 Répartition des stages

1.1.1 Les plans d'études de BSEP et CCEP prévoient plusieurs stages d'observation, stages en responsabilité partagée et stages en responsabilité¹. Ceux-ci sont obligatoires.

1.1.2 L'ordre, la durée et les dates précises de chacun des stages sont prévus dans le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire et mentionnés dans les plans d'études de BSEP et CCEP.

1.1.3 L'ensemble des stages sont répartis de manière équilibrée entre les deux cycles de l'enseignement régulier. Sur demande de l'étudiant au début de l'année académique concernée, le stage en responsabilité de 4 semaines peut, sous certaines conditions et sous réserve de l'article 4.3.5.c du présent règlement, être effectué en division spécialisée.

1.1.4 Les objectifs généraux et spécifiques de chacun des stages, ainsi que les modalités d'évaluation sont décrits dans les contrats pédagogiques relatifs aux stages réunis dans les descriptifs des différents stages.

NOTA BENE

L'art. 1.2.2 s'applique uniquement pour le stage en responsabilité dit « formatif » du BSEP 3 qui a lieu pour la dernière fois en 2019-2020. C'est l'article 1.2.3 qui s'applique au stage en co-responsabilité de 2 semaines du BSEP 2.

1.2 Attribution des stages

1.2.1 Les stages sont organisés par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ci-après FPSE) et l'Institut universitaire de formation des enseignants (ci-après IUFE) dans le cadre du partenariat avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (ci-après DGEO) et, le cas échéant, avec la Direction pédagogique de l'Office médico-pédagogique (ci-après OMP).

1.2.2 L'organisation du stage en responsabilité de BSEP est à la charge de l'étudiant, qui prend contact avec le formateur de terrain de son choix, à partir de la liste de formateurs expérimentés

¹ Appellations et acceptions conformes au Concept commun des stages de formation pratiques des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant-e-s, adopté le 18 avril 2018 par le Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignant-e-s (CAHR).

mise à disposition par le bureau d'organisation des stages. Le cas échéant, le bureau d'organisation des stages peut soutenir l'étudiant dans ses démarches.

1.2.3 L'organisation de l'ensemble des autres stages de BSEP et CCEP est entièrement prise en charge par le bureau d'organisation des stages, en fonction des exigences du dispositif (diversité des degrés et des écoles – ville/campagne, démographie, rive gauche/rive droite, etc.), du parcours spécifique de l'étudiant et des contraintes pratiques émanant du terrain scolaire. Les attributions de stages ne sont pas négociables.

1.3 Equivalences et dispenses pour les stages

1.3.1 Les étudiants qui ont validé un stage dans une formation d'enseignant antérieure reconnue peuvent formuler une demande d'équivalence, à condition que le stage ait une durée similaire et ait été évalué positivement.

1.3.2 Les étudiants peuvent également obtenir une dispense au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Article 2. Engagement dans le dispositif

2.1 Avant l'entrée dans chaque stage

2.1.1 Lorsque cela est prévu par le dispositif, l'étudiant participe à la séance de lancement ou de préparation, en principe en présence de son formateur de terrain. La présence à cette séance est obligatoire.

2.1.2 L'étudiant prend également connaissance des modalités spécifiques du stage concerné. Conjointement avec son formateur de terrain, il complète les documents (ex. feuille de route) et satisfait aux autres exigences éventuelles inhérentes à chaque stage (planification ; identification de confiances et préoccupations ; etc.).

2.1.3 Lorsque cela est prévu par le dispositif, l'étudiant procède à une journée d'observation (ou équivalent) dans la classe de stage.

2.2 Durant le stage

2.2.1 L'étudiant respecte le contexte et les spécificités du lieu de stage.

2.2.2 Il respecte les modalités et attentes concernant la dimension académique du stage, notamment le temps de concertation avec son formateur de terrain et son formateur universitaire.

2.2.3 Il est tenu de respecter les devoirs et l'éthique de la profession enseignante (voir le cahier des charges de l'enseignant primaire).

2.3 Après le stage

2.3.1. L'attestation de présence et les documents d'évaluation du stage (volets I, II et III) sont transmis par l'étudiant au bureau d'organisation des stages dans les meilleurs délais, selon les usages propres au stage concerné.

Article 3. Présence sur le terrain

3.1 L'étudiant respecte scrupuleusement l'horaire du titulaire de classe qui l'accueille.

3.2 Le volet I « Attestation de présence » doit être signé par le formateur de terrain et remis au bureau d'organisation des stages immédiatement après la fin du stage.

3.2 Toute absence de l'étudiant durant le stage doit être dûment motivée et annoncée à son formateur de terrain et à son formateur universitaire. En cas d'absence de longue durée (deux jours ou plus), le bureau d'organisation des stages est également informé. Toute absence doit être compensée.

3.3 En cas d'absence imprévue de son formateur de terrain, l'étudiant peut le remplacer selon les modalités décrites dans les descriptifs des différents stages à condition d'être inscrit au Service des remplacements de l'enseignement primaire (SEREP). Dans ce cas, il est rémunéré selon les normes en vigueur.

Article 4. Évaluation

4.1 Evaluation du stage d'observation

4.1.1. Le stage d'observation est évalué par le formateur de terrain dans le volet II « Respect du dispositif » et III « Evaluation formative ».

4.1.2 Le volet II « Respect du dispositif » est sanctionné par la mention « très satisfaisant (TS) », « satisfaisant (S) », « moyennement satisfaisant (MS) » ou « non satisfaisant (NS) ».

4.1.3 La mention NS implique une tripartite de régulation réunissant la coordination de l'unité de formation, l'étudiant et le formateur de terrain.

4.2 Evaluation des stages en responsabilité partagée

4.2.1 Généralités

- a. Chaque module compact de BSEP (i.e. Approches transversales I, Didactiques I, Approches transversales II, Didactiques II) comprend une unité de formation intitulée « Stage en responsabilité partagée de N semaines ». Chaque stage est évalué par le formateur de terrain dans le volet II « Respect du dispositif » et III « Evaluation formative ».
- b. Le volet II « Respect du dispositif » est sanctionné par la mention « très satisfaisant (TS) », « satisfaisant (S) », « moyennement satisfaisant (MS) » ou « non satisfaisant (NS) ».
- c. Les mentions TS, S et MS permettent à l'étudiant d'obtenir le résultat « Attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines ».
- d. La mention NS implique le résultat « Non-attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines ».

4.2.2 En cas de résultat « attesté »

- a. Si l'étudiant obtient un résultat « Attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines », les évaluations des différentes unités de formation du module compact concerné sont corrigées.
- b. Les résultats des évaluations sont enregistrés à la session d'examens suivant immédiatement la fin du module (i.e. janvier-février pour les modules transversaux ; mai-juin pour les modules didactiques). En cas de résultat insuffisant ou de non-présentation à une ou plusieurs évaluations, une seconde tentative est prévue à la session d'examens d'août-septembre, conformément à l'article 14.6 RE.

4.2.3 En cas de résultat « Non-attesté »

- a. Si l'étudiant obtient un résultat « Non-attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines », il peut se soumettre aux évaluations des différentes unités de formation du module. Celles-ci ne sont néanmoins pas corrigées ; les évaluations sont suspendues, jusqu'à réussite du complément exigé à l'alinéa 4.2.3.2 ci-dessous.
- b. A l'issue d'une tripartite de régulation réunissant la coordination du module, l'étudiant et le formateur de terrain, l'étudiant se voit prescrire :
 - i. un stage en responsabilité partagée compensatoire d'une durée de 2 semaines, dans un autre lieu et auprès d'un autre formateur de terrain, réalisable à l'une des deux périodes prévues par le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire ;
 - ii. un texte réflexif à rédiger sur l'évolution de sa posture.

c. A l'issue du stage en responsabilité partagée compensatoire, ce dernier et le texte réflexif sont analysés dans une tripartite de régulation réunissant la coordination du module, l'étudiant et le formateur de terrain.

d. Si la tripartite de régulation aboutit à un résultat « Attesté », les évaluations des différentes unités de formation du module compact concerné sont corrigées. Les résultats sont enregistrés à la session d'examens suivante (i.e. mai-juin pour les modules transversaux ; août-septembre pour les modules didactiques), en première tentative. En cas de résultat insuffisant ou de non-présentation à une ou plusieurs évaluations, une seconde tentative est prévue à la session d'examens suivante (i.e. août-septembre pour les modules transversaux ; janvier-février pour les modules didactiques).

e. Si la tripartite de régulation aboutit à un résultat « Non-attesté », l'échec au « Stage en responsabilité partagée de N semaines » est définitif et entraîne l'élimination de l'étudiant du programme de BSEP.

4.3 Evaluation des stages en responsabilité

4.3.1 Généralités

a. Les stages en responsabilité sont évalués conjointement par le formateur de terrain et le formateur universitaire. Les modalités d'évaluation sont définies avec précision dans chaque contrat pédagogique de stage.

b. Chaque stage en responsabilité est sanctionné par la mention « acquis » ou « non acquis ». Le stage est validé et les crédits sont octroyés si le résultat de l'évaluation est « acquis ».

4.3.2 Evaluation du stage en responsabilité du BSEP

a. Ce premier stage a une vocation essentiellement formative. La réussite du stage est soumise avant tout au volet I/B « Respect du dispositif ».

b. Le bilan effectué par l'étudiant et le formateur de terrain suite à ce stage joue un rôle fondamental en vue du développement de la prise de responsabilité de l'étudiant.

4.3.3 Evaluation des stages en responsabilité du CCEP

a. Les trois stages en responsabilité du CCEP ont un caractère à la fois formatif et certificatif. La réussite est soumise à l'obtention d'un acquis dans les trois volets : I « Prise en charge de la classe », II « Analyse de la pratique », III « Respect du dispositif ».

b. Chacun des stages en responsabilité constitue l'étape autonome d'une progression placée sous la responsabilité de l'étudiant.

c. En CCEP, la réussite du sous-domaine « stages en responsabilité » est conditionnée par l'obtention d'un acquis pour les trois stages.

4.3.4 Difficultés dans l'évaluation d'un stage

- a. En cas de désaccord autour de l'évaluation d'au moins un des trois volets, le formateur de terrain et le formateur universitaire suspendent l'évaluation et en réfèrent aux responsables académiques des stages.
- b. Les responsables académiques des stages décident alors des régulations nécessaires suite à l'analyse de la situation.

4.3.5 Evaluation du sous-domaine « stages en responsabilité » dans son ensemble

- a. En cas de non acquis à un des trois stages en responsabilité :
 - i Les responsables académiques des stages convoquent au mois de mai/juin de l'année en cours le Collège de formateurs de terrain et de formateurs universitaires ayant suivi l'étudiant. Le Collège étudie le parcours de l'étudiant concerné en vue d'étayer la décision des responsables académiques.
 - ii S'ils le jugent nécessaire, les responsables académiques rencontrent également l'étudiant.
 - iii Suite à l'analyse complète du parcours de l'étudiant, les responsables académiques décident de la certification du sous-domaine (deux options sont possibles : confirmation du non acquis ou modification du non acquis en acquis). En cas de confirmation du non acquis, le stage est à refaire en principe durant la session d'examens du mois d'août.
 - iv En cas d'étalement de l'année de CCEP sur une plus longue durée, le stage non acquis est à refaire sans convocation d'un collège.
- b. En cas de non acquis à deux ou trois stages, le sous-domaine est certifié non acquis. Les stages non acquis sont à refaire l'année académique suivante, selon le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire.
- c. Pour tout étudiant ayant fait la demande d'effectuer le stage en responsabilité de 4 semaines en division spécialisée, l'obtention d'un non acquis à l'un des deux premiers stages en responsabilité de CCEP entraîne l'annulation de sa demande.

Approuvé par le Comité de programme de la FEP, le 7 juin 2018.

FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEP)

Contrat-type de formateur de terrain

2021 – 2022

1. Précisions terminologiques

1.1 Est considéré-e comme « formatrice de terrain » ou « formateur de terrain », dans le cadre de la convention entre le DIP et l'Université relative à la formation professionnelle des enseignants (21 janvier 2010, article 2.2c), toute enseignante et tout enseignant qui s'engage à participer à la partie pratique de la formation en enseignement primaire en accueillant à titre individuel une étudiante ou un étudiant dans sa classe, pour l'une ou plusieurs des unités de formation prévues dans le plan d'études¹.

1.2 Les personnes suivant le cursus de la formation en enseignement primaire sont désignées alternativement comme « étudiants » ou comme « stagiaires ». Le terme « stagiaire » renvoie au rôle et aux responsabilités que l'étudiante ou l'étudiant assume lorsqu'elle ou il s'engage dans la partie pratique de la formation.

1.3 Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Université (assistants, chargés d'enseignement, professeurs, etc.) amenés à collaborer avec les enseignants dans le cadre du présent contrat sont désignés par le terme général « formateurs universitaires ».

1.4 Les périodes que les étudiants passent dans les classes du primaire dans le cadre de leur formation se distinguent notamment par les rôles qu'ils assument progressivement : observation ; observation et intervention ; prise de responsabilité de la classe. Ces périodes sont qualifiées respectivement de *stage d'observation* ; *stage en responsabilité partagée* ; *stage en responsabilité*.

2. Statut de l'enseignant

2.1 Pour pouvoir participer au réseau de formateurs de terrain de la FEP, l'enseignant (et, le cas échéant, son duettiste) doit être nommé ou stabilisé.

2.2 De manière générale, il doit exercer la fonction d'enseignant généraliste titulaire de classe. L'enseignant complémentaire ayant deux périodes à la grille horaire de la classe participe en principe aux modules « Didactiques des disciplines » I et II, en collaboration avec le titulaire de classe. L'enseignant chargé du soutien pédagogique (ECSP) participe également au module « Approches transversales 2 », en collaboration avec le titulaire de classe.

3. Le réseau de formateurs de terrain de la FEP

3.1 Le réseau de formateurs de terrain s'étend à l'ensemble des unités de formation, avec leurs trois composantes majeures : les approches transversales ; les didactiques des disciplines ; les stages en responsabilité. Lors de son inscription dans le réseau, l'enseignant formateur de terrain indique un ordre de préférences pour accueillir et encadrer les stagiaires dans le cadre des unités de formation correspondant à ces composantes. L'Université le sollicite en fonction des besoins réels de formation, en respectant dans la mesure du possible les préférences indiquées.

3.2 La répartition des stagiaires dans les classes est réalisée par l'Université, en fonction des besoins liés aux parcours de terrain des étudiants et aux principes évoqués dans le plan d'études de la FEP, qui visent à offrir une expérience de terrain aussi diversifiée que possible (contextes ville/campagne, degrés, etc.).

¹ Afin de faciliter la lecture le masculin est utilisé dans ce document pour désigner les personnes de genre féminin aussi bien que les personnes de genre masculin.

Cas particuliers

3.3 L'Université fait tout son possible pour attribuer au minimum un étudiant à chaque enseignant inscrit dans le réseau, mais en raison des multiples contraintes organisationnelles, elle ne peut le garantir dans tous les cas.

3.4 Le formateur de terrain qui accompagne un étudiant de la FEP, quel que soit le stage concerné, ne peut pas accompagner un deuxième stagiaire d'une autre institution si les dates de stage se superposent. Le formateur de terrain qui accompagne un étudiant pour le stage « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » peut accompagner un deuxième étudiant de la FEP qui effectue un stage aux mêmes dates, en veillant à respecter les objectifs spécifiques de chaque stage.

4. Engagements

4.1 Dans le cadre du présent contrat, l'Université s'engage à :

- informer le formateur de terrain des objectifs, contenus et modalités d'organisation de la formation pratique en général et de chaque unité de formation en particulier ;
- collaborer avec le formateur de terrain pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires, et pour contribuer au bon fonctionnement du dispositif ; le soutenir, le cas échéant ;
- organiser des séances de co-formation lors de chaque stage afin de permettre aux enseignants d'étayer leurs compétences d'accompagnement des stagiaires.

4.2 Dans le cadre du présent contrat, le formateur de terrain s'engage à :

- mettre en œuvre les objectifs généraux de la formation pratique à l'enseignement primaire et les objectifs spécifiques à chaque unité de formation (accueillir l'étudiant au sein de sa classe et de son école ; expliciter ses pratiques et répondre aux interrogations de l'étudiant ; encourager ses initiatives ; etc.) ;
- collaborer avec les formateurs universitaires pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires ;
- participer activement aux séances de co-formation organisées à l'université lors de chaque stage.

5. Indemnités

5.1 La participation au réseau est rémunérée par étudiant et par semaine, comme suit : CHF 100.– pour le stage « Observation et analyse de terrains éducatifs et scolaires » ; CHF 200.– pour les autres stages. Au besoin, des forfaits sont calculés pour la rémunération proportionnelle des enseignants complémentaires. Les indemnités sont versées une seule fois, avec le salaire du mois d'août de l'année scolaire concernée.

6. Durée du contrat

6.1 La participation au réseau prend effet à partir de l'acceptation du présent contrat par l'enseignant lors de la procédure d'inscription en ligne (formule sans signature) et à partir de la confirmation officielle envoyée par l'Université à la rentrée des classes (ou ultérieurement).

6.2 Le contrat est valide durant l'année scolaire en cours et peut être renouvelé par l'enseignant formateur de terrain à travers une nouvelle inscription, l'année suivante. Durant l'année du contrat, l'enseignant fait partie du réseau même s'il n'accueille aucun stagiaire. Le contrat peut être annulé moyennant la demande écrite de l'une des parties.

Genève, mai 2021



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS
Formation en Enseignement Primaire

2021-2022

<https://www.unige.ch/iufe/formations1/enseignementprimaire/>